



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 9 novembre 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	23	9	1

Date de la convocation : 4 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre

Et le neuf novembre à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Hélène HENRI, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Nathalie CANO-MAIREVILLE	donne pouvoir à	Nasma BOUTERA
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Nicolas LIGIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Mireille MARIANELLI-SCHAERS	donne pouvoir à	Véronique JIMENEZ
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Carine DUBOIS
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU

Absents : Nathalie FRAZAO

Monsieur Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbaux des conseils municipaux des 13 septembre et 4 novembre 2024 : Le conseil municipal en prend acte.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Madame Vesselina GARELLO

Une observation qui concerne la décision numéro 137 de mise à disposition du gymnase du collège Henri Matisse à l'association Sport addict : la période d'utilisation des locaux est antérieure à la signature de la convention avec l'association et je pense que c'est problématique parce que, si, il arrive quelque chose, lors de l'usage des locaux, alors que vous n'avez même pas signé la Convention, se pose la question de la responsabilité.

Il faudrait veiller à ce que vous signiez bien en amont les conventions de mise à disposition.

Monsieur le Maire

Effectivement, la Convention était relative à l'utilisation des locaux du 8 au 28 juillet et c'est le 9 juillet que j'ai pris la décision. Donc, c'était le deuxième jour où elle a été validée. Cela s'est bien passé, je vous rassure.

Probablement parce que l'association la remise trop tard, vous savez ce n'est pas par plaisir que je les signe seulement le jour d'après. Je vous rassure, le sport addict, cela fait des années que nous les logeons dans le gymnase Matisse.

Lorsque je reçois la liste, les arrêtés ne restent jamais plus de vingt-quatre heures sur mon bureau. Donc, s'il a été signé le 9 c'est que l'on ne l'a pas reçu dans les délais.

Madame Hélène NICOLAS

C'est juste pour signaler que dans les arrêtés numéro 837 du 30 octobre et 838 du 2 octobre, il y a une erreur d'écriture : il est noté ASMAC pour l'association des commerçants alors que c'est la SMCA donc il faudrait corriger, merci.

Monsieur le Maire

Ce sera corrigé.

Madame Michèle VENET

La décision 148 : organisation d'un repas payant au Parc des Sports. Ce repas a été organisé par qui et pour quel motif ? 400 personnes sur une inscription payante pour le 14 septembre. Les décisions sont tellement précises qu'on est obligé de demander des informations.

Monsieur le Maire

C'était le 29 juillet pour une manifestation qui a eu lieu du 5 août au 7 septembre ; je pense qu'il s'agit de la venue des Italiens de San Vincenzo pour lesquels nous avons organisé un repas le soir sur le Parc des Sports, puisque dans la journée il y a eu des rencontres franco-italiennes de basket et de foot. Le soir, c'était ouvert à tous ceux qui voulaient bien venir et donc il a fallu ouvrir une billetterie.

Madame Michèle VENET

Une billetterie ? c'était un repas...

Monsieur le Maire

Une billetterie car c'était 20 € pour le repas donc il faut bien encaisser.

Madame Michèle VENET

Et donc le bénéfice a été au profit de qui ?

Monsieur le Maire

Le bénéfice était pour couvrir les frais. En fait, la commune avait invité les Italiens qui eux, n'ont pas payé et par contre il a fallu faire couvrir les frais par tous ceux qui voulaient manger. Donc aucun bénéfice, cela permettait de couvrir tout juste le prix de revient.

Madame Michèle VENET

C'est pourquoi on vous demande que les décisions qui nous sont transmises soient un peu plus explicites, de manière à ce qu'on n'ait pas de questions à vous poser pendant le conseil et on avancerait plus vite.

Monsieur le Maire

Je ne peux quand même pas, chaque fois que je prends une décision, faire une réunion parce que vous voyez combien il y en a ?

Madame Michèle VENET

On ne vous demande pas de réunion, quand vous communiquez une décision qu'elle soit explicite simplement.

Monsieur le Maire

Je crois qu'elles sont communiquées tous les mois.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Arrêtés et décisions du 3ème trimestre 2024

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports d'activités du 3ème trimestre 2024.

142 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

Madame Mireille BCEUF

Je remercie Monsieur BETRANCOURT de sa démonstration avec ses additions et soustractions, mais je note une phrase qui m'intéresse : "tout budget ou modification a pour but d'être sincère" et puis vous avez parlé ensuite de cette histoire, en évoquant les problèmes de reversement des sols de l'eau et de l'assainissement.

Alors aujourd'hui, effectivement, devant cette décision modificative, nous nous posons beaucoup de questions.

Monsieur le Maire, je pense que vous avez reçu il y a peu de temps une réponse à un courrier que vous aviez adressé au président de l'agglomération, précisant le reste dû par la commune concernant

les versements d'excédents sur l'eau et sur l'assainissement. Ils sont en réponse à une demande a priori d'échéancier.

Aujourd'hui, nous constatons à nouveau sur cette décision modificative numéro 2, l'absence de cette dépense.

Lors du vote du budget primitif, nous avons déjà signalé cette irrégularité rendant notre budget insincère. Pas d'inscription non plus lors de la décision modificative numéro 1 et aujourd'hui malgré la demande de la Communauté d'Agglomération de La Provence Verte, vous persistez et vous signez.

Alors combien de temps encore comptez-vous masquer la réalité de la situation financière de notre commune ?

Nous souhaiterions savoir aussi à quel moment, vous pensez réaliser cette inscription de cette dette d'un peu plus de 1 460 000 €.

Peut-être attendez-vous pour cela, la vente de notre patrimoine comme la MJA ? Nous le verrons plus tard.

Monsieur le Maire

C'est un peu particulier pour l'eau. Ce n'est pas directement lié à notre décision modificative mais je vais répondre.

Monsieur le président de l'agglomération a fait une réponse qui n'est pas juste. C'est un élu et moi aussi. Lui, défend les intérêts de l'agglomération et de sa ville, moi je défends ceux de Saint-Maximin.

Lorsque l'on n'est pas d'accord, on se retrouve devant la Direction Générale des Finances Publiques qui sont les gendarmes en matière financière.

En l'occurrence, messieurs Comblès et Gomez sont tout à fait d'accord avec moi au risque de vous décevoir.

Ce ne sont pas des politiques, ils n'ont pas de carte de parti, ne se battent pas pour un parti mais simplement pour plus de justice.

En ce qui concerne l'eau, j'ai envoyé un courrier, à l'ensemble des conseillers de l'agglomération, dans lequel je leur explique que ce qui reste dû à Saint-Maximin ; pour avoir reversé la totalité de ce que l'on devait sur l'eau, c'est de mémoire autour de 210 000 € que l'on reversera en trois fois 70 000 ou 75, peut-être à 5000 € près cette année. 75 qui seront inscrits sur le budget 2025 lorsqu'on le votera et 75 sur le budget 2026 et on aura soldé tout ce qu'on devait sur l'eau.

Si vous lisez bien le courrier, je suppose que vous ne l'avez pas bien regardé dans le détail, vous n'avez pas tout compris. Dans ce dernier, il y a un savant mélange qui est fait entre les excédents de l'eau et les excédents de l'assainissement.

L'eau, est quelque chose qui devait être transféré. La compétence eau a été transférée au 1er janvier 2020 à toutes les communes qui sont à l'Agglomération.

Seules les communautés de communes pouvaient attendre jusqu'à 2026 et encore maintenant c'est un peu changé.

Au premier janvier 2020, on a regardé nos excédents. Ils étaient d'un certain montant et il s'est avéré que dans ces excédents, on avait considéré que la totalité des factures qui avait été encaissées par la commune de Saint-Maximin allaient rentrer.

Depuis, on a été amenés dans nos budgets, d'ailleurs on l'a évoqué ici, à retirer un certain nombre de factures d'eau qui ne seront jamais encaissées pour des raisons diverses.

C'est la DGFIP qui nous a transmis une liste de facture irrécouvrables donc on les a, nous, passées en perte sur nos budgets.

Et en même temps, on ne peut pas les transférer à l'Agglomération puisqu'on ne les encaisse pas.

Monsieur Comble, pour vous donner son nom, qui travaille à la Direction Générale des Finances Publiques, nous a donné le montant qu'on pouvait enlever sur le total de l'eau qui n'est pas obligatoire à reverser sauf pour des communes comme la nôtre parce qu'on a un taux de rendement qui est catastrophique.

En 2020, lorsque l'état a été fait on avait un taux de perte qui était énorme sur le réseau de Saint-Maximin. Je ne me souviens plus du pourcentage, je ne peux pas vous le dire mais dans ce cas-là, on est obligé de transférer la totalité des excédents.

C'était notre cas, donc on a enlevé les factures qui ne seront jamais recouvrées. On a reversé toute une partie et il nous reste aujourd'hui 210 000 € avec l'accord de la DGFIP, on les versera en trois fois.

En ce qui concerne l'assainissement, il n'y a rien d'obligatoire. On en a transféré une partie et pas la totalité comme la plupart des communes de l'agglomération.

Voilà où on en est et de toute façon, ne vous faites pas de soucis : si ce qu'on a fait est illégal, vous verrez vite la Direction des Finances Publiques qui nous dira « vous devez verser tant » mais vous verrez que comme on travaille avec eux régulièrement, au risque de vous décevoir, la commune de Saint-Maximin n'est pas si mal que cela ou tout au moins sur le plan financier.

Madame Mireille BCEUF

Si c'est la réalité, nous en sommes ravis mais permettez-nous d'en douter.

Monsieur le Maire

Je me demande même dans quelle mesure il y a un certain nombre d'élus qui ne rêvent que d'une chose : c'est que cela aille le plus mal possible.

C'est une appréciation personnelle, je le dis et je le pense

Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire, une petite précision par rapport à ce que vous avez dit, le gendarme n'est pas la DGFIP, c'est la Cour des comptes.

J'attends avec impatience sa venue à Saint-Maximin et j'espère que ce sera l'année prochaine, de manière à ce que les masques tombent avant les prochaines échéances, c'est sûr. C'est le premier point.

A présent, concernant l'objet de cette délibération, la DM numéro 2.

Sur la forme, l'erreur est humaine d'autant plus qu'elle est parfaitement pardonnaable lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui vient d'arriver et n'a pas lui-même élaboré ou participé à l'élaboration du budget initial, donc pour moi, les choses sont dites.

Néanmoins, cela montre quand même un grave dysfonctionnement. Il n'y a donc pas de contrôle interne dans cette commune. L'absence de contrôle interne, dans une structure qui gère plus de 10 000 000 d'euros, est relativement grave.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que des documents erronés ne devraient pas pouvoir sortir de cette mairie, s'il y avait un contrôle digne d'une entreprise de cette taille, c'est le premier point.

Le deuxième est que cela vous entraîne à nous mettre sur la table une notice explicative, le jour du conseil. Cette notice explicative essentielle de la délibération, nous la découvrons donc aujourd'hui, ce qui devrait entraîner tout simplement le rejet et la demande de retirer cette délibération de l'ordre du jour puisque le droit à l'information des élus a été bafoué.

Maintenant, sur le fond, effectivement, il y a eu l'erreur sur les subventions mais la façon dont cela est corrigé n'est pas sur le fonctionnement comme cela a été dit.

Non, il est sur l'investissement, il est sur les immobilisations corporelles.

Je sais ce que cela veut dire : on va tout simplement payer les entreprises pour lesquelles on a des ordres de service à l'investissement, on va y aller jusqu'à concurrence du montant du budget.

On vient de retirer près de 1 000 008 et on se retrouvera avec le reliquat en reste à réaliser l'année prochaine parce qu'on ne les aura pas payés cette année, c'est ainsi que cela va tourner.

C'est une façon, tout simplement, de ne pas avoir un budget qui se termine en négatif à la fin de l'année parce que comme d'habitude, vous dépensez jusqu'au centime tout ce qui sort du fonctionnement puisque l'ensemble de l'excédent de fonctionnement est de systématiquement reverser en investissement.

Si nous ne procédions pas à cela, je crois que vous seriez vraiment malade, dans le sens où vous ne pourriez même pas payer les dernières factures. C'est ce que je constate.

Votre budget initial était insincère, on l'a dit et redit et le budget modificatif et bien, vous continuez et vous allez même développer cette insincérité.

Donc, on ne peut que voter contre un modificatif budgétaire de cette nature qui est vraiment je dirais, un artifice comptable qui ne correspond pas à la réalité la situation.

Monsieur le Maire

D'abord, sur la partie Chambre des Comptes, je pourrais vous transmettre un courrier que j'ai moi-même adressé à Monsieur le Préfet pour lui demander la saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

C'était il y a deux ans parce que des choses qui étaient insincères et qui était illégales, il y en avait une quantité dans le budget. Et, notamment, si on se retrouve dans cette situation sur le budget de l'eau aujourd'hui, c'est parce que pendant des années, on a mis sur le budget de l'eau des agents qui n'auraient jamais dû y être, qui n'avaient rien à voir avec l'eau et c'est cela qui a englouti tous nos excédents sur le budget de l'eau.

J'aurais voulu que la Chambre Régionale des Comptes puisse le constater de manière officielle. Pendant des décennies, il y avait des cadres A de la commune : quand il y en a 4, on va dire que cela fait quelque chose comme 280 000 € par an. Imaginez le prêt qu'on aurait pu faire en remboursant 280 000 € par an sur le budget de l'eau au lieu de payer ces agents qui n'avaient rien à faire, puisqu'il y en a une qui était directrice des ressources humaines et l'autre qui était aux finances et la troisième, je ne sais plus trop où.

Donc, voilà pourquoi on s'est retrouvé dans cette situation.

La chambre Régionale des comptes, c'est moi-même qui lui ai demandé de venir, ce n'est pas la Cour des comptes comme vous dites.

En ce qui concerne nos comptes aujourd'hui, au quotidien, c'est la Direction Générale des Finances qui suit ce qu'on fait.

Je vous assure que lorsqu'on a une délibération, s'il y a une erreur, quelque chose qui ne va pas, on aura les observations du Préfet qui seront basées sur un rapport, pas de la Chambre des Comptes, mais de la Direction des Finances Publiques.

La Chambre de la Cour des Comptes peut venir une fois tous les quatre ou 5 ans ou pas du tout d'un mandat. On n'en sait rien.

Par contre, les autres suivent au quotidien et s'il y avait des problèmes dans nos finances ne vous faites pas de soucis, vous le sauriez depuis longtemps.

Il y a d'ailleurs dans notre secteur géographique, un certain nombre de communes qui sont dans le réseau d'alerte. Ils l'appellent comme cela quand ils considèrent que la situation financière d'une commune est un peu trop compliquée. C'est la DGFIP qui signale au Préfet et donc ces communes-là sont mises dans un réseau d'alerte. C'est-à-dire que chaque fois qu'elles font des opérations elles sont regardées beaucoup plus précisément que les autres.

Nous, c'est loin d'être le cas et si on rembourse notre prêt intercalaire de 1 000 100 que nous avons fait en raison du terrain que l'on n'a pas pu vendre, je peux même vous dire qu'on sera dans la tranche de communes avec un endettement vertueux puisqu'on a regardé cela avec la DGFIP.

Vous nous dites que vous découvrez la décision modificative. Ce qui change dans cette décision modificative, par rapport à la précédente que vous aviez lundi, simplement comme vous l'a dit Monsieur Thierry VINCENT, on a une subvention qui avait été déjà mise dans le budget il y a un an et demi et donc on retrouve en reste à réaliser parce que ce sont des opérations qui sont très longues qui se font sur plusieurs exercices.

Du fait du changement de directeur financier, il a repris l'ensemble des subventions qui nous ont été attribuées pour l'université du temps libre parce que ce n'est pas une subvention, c'est une quantité le montant c'est 1 000 006 ou quelque chose comme cela.

Donc, comme il y a eu un changement, effectivement il y a une partie de subvention de 100 000 € et quelques qu'on avait en reste à réaliser et qu'on a dû reprendre ici dans cette décision modificative. Tout naturellement, si on enlève 150 000 en recettes on n'a pas chamboulé toute la structure et la décision modificative, on a enlevé 150 000 € en dépense. Tout simplement pour qu'elle soit équilibrée.

Il n'y a rien d'extraordinaire là-dedans, on a remis de l'ordre dans la DM après avoir constaté que l'on avait imputé par erreur cette subvention sur le budget 2025.

En ce qui concerne les restes à réaliser, je suis assez d'accord et j'ai demandé à Monsieur Vincent pour les années à venir de préparer des programmes pluriannuels d'investissement. C'est-à-dire que lorsqu'on a des opérations qui sont assez longues, qui peuvent durer sur 2, 3 ans et bien cela permet de répartir les dépenses et les recettes sur plusieurs exercices.

En effet, plutôt que de reporter tout cela en reste à réaliser, cela permet d'avoir une fiche par exemple : réhabilitation de l'Hôtel-Dieu montant 2 000 000 et puis en 2024 on dépense tant, on encaisse tant... et pareil pour les années suivantes.

C'est ce vers quoi on se dirige pour les prochains budgets.

Enfin, vous me disiez : « vous modifiez » et bien depuis que l'on a plus de budget supplémentaire dans toutes les communes, il y a les décisions modificatives, parce que l'on ne peut pas faire autrement.

La dotation de solidarité communautaire : on a été assurés qu'elle nous serait versée au mois de septembre, si je me souviens bien, on l'a votée à l'Agglomération donc jusque-là, non seulement on n'avait pas le montant mais on n'avait pas l'assurance parce qu'elle aurait très bien pu ne pas être votée par l'Agglomération. Donc on ne pouvait pas l'imaginer en recette et ainsi de suite.

Il y a un certain nombre de recettes comme cela qui nous sont arrivées et pour les inclure dans le budget, il a fallu que l'on prenne une décision modificative comme toutes les communes de France.

Madame Vesselina GARELLO

J'ai beaucoup de mal à suivre votre gestion des subventions, et je pense que ce n'est pas dû au changement de directeur financier. C'était déjà problématique auparavant et j'invite vraiment les personnes qui sont en charge des finances de la commune de faire un état des lieux complet de tout ce qui est inscrit au budget en termes de subventions, de tout ce qui a été déjà perçu en

acompte. Parce que vous en avez quand même pas mal d'acomptes perçu et vous allez voir on va découvrir encore des choses surprenantes.

Donc, pour que tout le monde comprenne bien ce qui s'est passé avec cette décision modificative, ce qu'on a inscrit : des recettes qui étaient déjà inscrites au budget. Donc on a inscrit des recettes fictives, et de fait le budget n'était pas sincère et pas équilibré.

Pour plus de 200 000 €, c'est quand même une somme assez importante et je doute d'ailleurs que c'est seulement 200 000 € parce que dans la réponse qui m'a été faite par les services, on parle encore d'une subvention du département pour la restauration du cœur, or cette subvention n'existe pas.

Je remercie néanmoins vos services d'avoir corrigé in extrémiste la DM, je sais que c'est compliqué de le faire dans des conditions d'urgence.

Je voudrais savoir quand même, monsieur le Maire, ces 200 000 €, comment vous équilibrez, qu'avez-vous coupé exactement en termes de dépenses ? parce qu'en fonctionnement, on a 50 000 € de moins pour compenser la perte de la baisse des recettes. En fonctionnement, quand je regarde tout ce que vous avez mis, et bien ce ne sont que des dépenses qui sont déjà passées : la piscine, le pôle culturel, l'école Paul-Barles etcetera

Donc vous avez déjà fait les dépenses donc vous réduisez les crédits de 50 000 € mais c'est, j'ai envie de dire, quand même un peu illégal de faire cela et en investissement pareil. Vous nous avez fait une belle liste de dépenses d'investissement donc achat d'une concession avec caveau, maîtrise d'œuvre pour l'école Paul-Barles, caméra de vidéo-surveillance, maîtrise d'œuvre et surcoût des travaux de rénovation énergétique de l'école Paul-Barles, construction du refuge animalier, université du temps libre, chemin de Régalette.

Donc, quel est l'investissement auquel vous renoncez puisque nous avons 150 000 € de moins sur les dépenses d'investissement dans la nouvelle version de la décision modificative ?

J'ai deux autres questions :

- vous inscrivez en recette 150 000 € d'avance pour la vente du centre technique municipal, vous nous aviez expliqué, lorsque vous nous avez présenté cette avance, que l'argent devait servir pour financer les études pour la construction du futur centre technique, donc où en sont ces études ?

- il y a 300 000 € d'acompte qui ont été déjà perçus sur les différentes subventions, notamment 200 000 € sur le FEDER pour l'Université du temps libre.

Donc de l'argent encaissé par la commune : 300 000 € Qu'avez-vous fait en contrepartie en termes de dépenses ?

Monsieur le Maire

Quelles sont les opérations auxquelles on a renoncé pour équilibrer ?

Effectivement, comme je le disais tantôt, on avait une subvention pour l'Université du Temps Libre qui avait été déjà été en partie consommée par toutes les études qui ont été nécessaires à l'obtention du permis, puisque le permis a été délivré, et notamment les études de sol pour s'assurer que les fondations permettent de pouvoir supporter le nouveau bâtiment sur l'Hôtel-Dieu.

Ce qui coûte, ce n'est pas la structure : l'université du temps libre, on pourrait la mettre dans n'importe quel bâtiment mais en fait, on remet en état un bâtiment pour un coût de 2 000 000 € pour lequel on a un 1 600 000 € de subventions.

C'est-à-dire qu'on a le maximum de ce qu'on peut obtenir pour remettre un bâtiment en état, et Dieu sait si on en a besoin, puisque dans le centre-ville aujourd'hui, des bâtiments qui sont en très mauvais état, qui menacent ruine, il y en a une quantité.

On est en train de les lister dans le cadre du PLH de l'agglomération et je vous garantis que cela va nécessiter de trouver des subventions très importantes sinon, on va se retrouver avec de gros problèmes pour un bon nombre de bâtiments du centre-ville.

On en a déjà traité un certain nombre, maintenant, il faut que je voie avec le Préfet parce qu'il n'y a pas cinquante solutions.

On n'arrivera jamais à dégager, nous, les excédents nécessaires pour remettre en état tous les bâtiments publics ou privés.

Parce que pour les bâtiments privés, on a engagé les procédures. Aujourd'hui, les propriétaires refusent de faire les travaux donc on peut toujours les exproprier mais une fois qu'on l'a fait, on se retrouve au propriétaire d'une ruine qui menace de s'effondrer et c'est à nous de faire les travaux. Donc avant de passer aux expropriations, il faut être sûr de savoir ce qu'on va pouvoir faire derrière et cela représente des sommes importantes.

L'Hôtel-Dieu est un bâtiment qui est à l'abandon depuis un peu plus de 40 ans. Heureusement, la toiture ayant été refaite, au moins, il ne pleut pas dedans. Là, il s'agit d'en faire un bâtiment qui pourra être utilisé largement, puisqu'il y aura une salle de conférence, 6-7 salles.

L'ensemble coûte 2 000 000 € et on a 1 000 600 de subventions. Sur 1 000 600, il y a une partie de subvention qui a déjà été consommée, cela répond à votre troisième question, pour tout ce qui est les études de sol, si je me souviens bien, ce sont les études qui s'appellent G2 ou G3, quelque chose comme cela, qui sont nécessaires pour pouvoir démarrer les travaux. Ceci est pour le FEDER.

En ce qui concerne nos renonciations, et bien effectivement c'est 150 000 € ou 180 000 € qui avaient déjà été inscrits et qu'on retrouve en reste à réaliser. Il a fallu qu'on les enlève pour équilibrer, alors on a repoussé puisque toute façon les marchés ne seront pas lancés. On le mettra au budget primitif.

L'extension de la cantine de l'école Paul-Barles et la démolition des remises qui se trouvent en face de la MJA ont donc aussi été enlevées pour un montant de 150 000 €, de mémoire, pour lesquelles la région nous attribue aussi une subvention.

Donc on a enlevé à la fois les opérations et les subventions et on vous les proposera au moment du vote du budget primitif.

Enfin, pour ce qui est du CTM là-dessus, on n'a pas demandé à Nexity de nous fournir les deux fois 150 000 € comme il s'était engagé, tout simplement parce que l'on n'a pas fait encore d'études coûteuses qui nécessitent d'avoir besoin de ce financement et comme on vous l'avait dit, on l'utilisera quand on en aura besoin.

Madame Vesselina GARELLO

Cela fait un an et demi que vous promettez cette étude, pourquoi n'est-elle pas lancée ?

Monsieur le Maire

Parce que l'on a un budget et pas des sommes colossales, on fait ce qu'on peut avec ce que l'on a. Vous voudriez toujours, si je vous comprends bien, qu'on fasse de plus en plus de choses, qu'on encaisse de moins en moins mais cela ne fonctionne pas ainsi.

Dans la vraie vie, il faut avoir les recettes et les dépenses et des recettes on va en avoir besoin de beaucoup pour le programme du CTM, pour d'autres opérations comme celles dont je vous parlais aussi et on avancera au fur et à mesure qu'on sera sûrs de pouvoir tout financer.

Alors, si on fait la liste des besoins, cela se chiffre à coup de millions et de millions d'euros. On peut voir toutes les catégories professionnelles de Saint-Maximin ou même sociales et leur dire de

quoi avez-vous besoin ? De dire de demander telle ou telle chose mais en face il nous faut des millions et donc on avance au fur et à mesure des moyens qu'on est capable de dégager.

Mme Vesselina GARELLO

C'est assez cocasse Monsieur le Maire que vous m'expliquiez les règles de bonne gestion alors que vous venez vous faire corriger par l'opposition pour des erreurs à hauteur de 200 000 € sur vos budgets.

Inaudible

Mme Mireille BCEUF

Vous n'auriez pas eu besoin de millions d'euros, si vous aviez poursuivi des projets tel qu'ils étaient prévus, financés et votés comme par exemple le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en lieu et place de l'Université du Temps Libre. Les 2 000 000 € n'auraient pas été supportés par la commune. Quand on ne veut pas travailler avec les autres collectivités, cela pose toujours des problèmes.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, les problèmes que nous avons, si vous regardez notre budget d'investissement, ce n'est pas les subventions. Pour ces dernières, on arrive à 80 % sur toutes les grosses opérations : c'est-à-dire le maximum qu'on peut nous donner. Le problème est notre fonctionnement car la commune a 30 % de moins que la moyenne des communes de la même strate et on a très peu.

Les faits sont têtus. Depuis le début du mandat et même avant, puisque si vous regardez ce que j'écrivais quand j'étais dans l'opposition, notre commune a des recettes trop faibles et cela est indéniable. Vous pouvez bouger la tête, faire ce que vous voulez, on a 30 % de moins que les autres. Il faut chercher comment on peut arriver à augmenter ces recettes, parce que lorsqu'on doit investir 100 €, on peut avoir plein d'amis, on peut avoir 80 € de subventions mais on ne peut pas aller au-delà : les 20 qui restent, il faut les trouver sur le fond propre qui vient du fonctionnement.

Et là, cela devient très compliqué parce qu'on a aucune marge sur notre budget de fonctionnement, on a des recettes trop faibles. Ce ne sont pas les dépenses. On est obligé de les ajuster aux recettes comme vous verrez sur une analyse qui nous sera fournie (une analyse financière par la DGFIP) au moment du vote du budget. Mais vous verrez, ce ne sont pas nos dépenses, on a comprimé tout ce qu'on pourrait compresser en fonctionnement. Ce sont nos recettes qui sont trop faibles et si on n'arrive pas à augmenter nos recettes de fonctionnement, on n'arrivera jamais à dégager de l'autofinancement.

C'est cela le problème, ce ne sont pas nos subventions car on n'en a jamais eu autant à Saint-Maximin.

Si on fait le bilan des subventions qu'on a eu dans les années précédentes, on pleure.

On ne met pas des opérations aujourd'hui qui sont subventionnées. On a été notifié de 100 000 € pour la démolition des remises de l'école à côté de la MJA mais on ne peut pas les inscrire parce qu'il nous manque en autofinancement.

Voilà pourquoi on ne les inscrit pas et donc c'est un problème de budget de fonctionnement.

Madame Vesselina GARELLO

Vous n'avez pas répondu. D'où prenez-vous les 50 000 € de réduction des dépenses de fonctionnement ? Suite à l'ajustement de la DM, il y a 50 000 € de moins sur le fonctionnement, si je sais lire un budget.

Donc, qu'allez-vous ne pas faire comme dépenses en sachant que ce sont des dépenses que vous avez déjà effectuées, dans la liste que vous donnez : c'est la piscine, l'entretien, le pôle culturel... Ce sont des dépenses déjà faites, donc il y a 50 000 € de moins sur le chapitre 011. Expliquez- nous comment vous allez faire.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas la précédente DM de lundi. On a essayé d'ajuster, de façon la plus précise possible, sur l'ensemble des chapitres qu'on a en fonctionnement.

Dans un mois et demi on arrivera au terme et vous verrez tous les chapitres où on sera dans les clous.

Dans toute DM, on essaie d'ajuster les recettes aux dépenses tout simplement.

Madame Vesselina GARELLO

Vous aviez 106 000 € et vous avez 58 000 € dans la nouvelle version donc il y a 50 000 €, à la louche, qui ont été supprimés.

Quelle sont les dépenses que vous allez ne pas faire en fonctionnement ?

Monsieur le Maire

Vous savez, sur un budget on n'arrive jamais à 100 %, heureusement, des dépenses sur chaque chapitre.

Donc, si on enlève sur certains chapitres dont on sait qu'on n'arrivera pas au bout, cela permet d'équilibrer.

Voilà comment se fait un budget. On n'est jamais à 100 % des dépenses voilà.

Madame Michèle VENET

Je souhaite intervenir non pas sur les chiffres, parce que je pense qu'on en a suffisamment parlé, mais surtout sur la façon dont est intervenue cette modification de la modification.

On a reçu un mail hier après-midi, mes propos ne s'adressent pas aux personnes qui ont envoyé le mail mais plutôt aux personnes qui l'ont commandité. Ce mail à quelques heures du conseil municipal nous envoie une modification de la décision modificative numéro 2. Modification qui consiste en un document de 44 pages que l'on nous envoie à 14h pour le conseil municipal du lendemain 9h, sans qu'il soit indiqué sur ce document ni en quoi consiste la modification de la modification ni à quelle page elle se situe, ni de quelle catégorie de modification il s'agit.

On a découvert ces éléments-là ce matin, en arrivant. Cela nous est posé sur la table.

Alors, en tant qu'élue, que je sois de la majorité ou de l'opposition, je considère cela comme un manque total de respect des élus.

Nous n'aurions pas dû avoir ce mail à ce moment-là, il aurait dû y avoir un fonctionnement différent. Ma fonction d'élue voudrait que je rejette cette demande.

On l'a déjà pratiqué une fois, pareil, pour un document de je ne sais combien de pages : on nous l'a posé sur la table, le matin du conseil. Je trouve cela inacceptable.

Comment veut-on que les citoyens aient un peu de respect pour les élus, pour le fonctionnement politique lorsqu'on voit ce qui se passe ici à Saint-Maximin, une petite ville de 18 000 habitants. On peut imaginer à plus grande échelle comment cela peut se passer.

Lorsque je me suis engagée dans cette mission de conseillère municipale, c'était dans l'espoir de pouvoir redonner confiance à la population dans le fonctionnement démocratique et transparent. Je le cherche encore : à Saint-Maximin la confiance et le respect sont bafoués. Pourtant, au niveau d'une localité telle que la nôtre, cela pourrait être réalisable.

Pour conclure, nous l'opposition, le groupe Démocratie et Transparence, nous ne demanderons pas le rejet de cette demande parce que nous savons que cela va impacter fortement le fonctionnement du budget, mais par contre vous savez que nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Le plus urgent dans cette décision modificative est d'augmenter le chapitre 12 pour pouvoir payer au personnel la prime de fin d'année. Cela doit passer comme de tradition à Saint-Maximin au mois de novembre : on paie la prime avant les fêtes de Noël.

Madame Michèle VENET

Vous auriez dû nous laisser un délai pour pouvoir examiner cette modification.

Monsieur le Maire

En ce qui concerne la démocratie moi je peux vous dire que, pour avoir siégé dans cette salle depuis déjà plus de 10 ans que je n'ai jamais vu autant de commissions extra-municipales qui fonctionnent. Cela veut dire des commissions avec des gens qui ont envie de faire avancer la commune et qui ne sont pas des élus.

Monsieur le Maire

Il n'y a jamais eu autant de commissions municipales qui se sont réunis que dans ce mandat parce que dans les mandats précédents, il n'y en avait jamais alors ce n'est pas compliqué et je peux en témoigner car j'étais présent.

En ce qui concerne la transparence : dans la population, on n'a jamais pu autant donner d'informations que ce qu'on en donne aussi durant ce mandat. Tout le monde est en mesure de savoir à peu près où on en est et ce n'est jamais arrivé à Saint-Maximin.

Je veux bien que tout ne soit pas parfait. Effectivement, des fois on envoie peut-être des mails trop tard ; ils ne sont peut-être pas tout à fait bien libellés, mais il ne faut quand même pas exagérer. On essaie de faire tout ce qu'on peut en matière de transparence et de démocratie.

Après, ce n'est pas votre façon de voir chacun l'imagine comme il veut.

Madame Hélène HENRI

Pour éviter ce genre de débat, lorsque tu cites la Chambre ou la Cour des Comptes, peu importe, ceux qui t'auront fait l'état des finances, pour l'eau etcetera. Après avoir demandé et quand tu reçois la réponse à cet audit, pourquoi n'en avons-nous pas connaissance ? Cela éviterait quand même bien des sujets de discorde, encore une fois.

Puis en matière d'information, de transparence et de publication, ma collègue Mireille et moi avons disparues de la publication de la liste des élus de Saint-Maximin sur le site de la commune.

Monsieur le Maire

Je vais demander réparation tout de suite, dès le début de la semaine prochaine vous réapparaîtrez sur la liste des élus.

Madame Mireille BOEUF

Peut-être que vous l'avez tellement rêvé que c'est arrivé.

Monsieur le maire

Non je ne voulais pas vous faire disparaître, c'est promis.

Madame Hélène NICOLAS

J'ai une question toute simple et une remarque : dans la partie fonctionnement recette de la page une, il est question de trois logements communaux qui ont été créés ; je voulais connaître la situation dans la ville de ces trois logements.

Monsieur le Maire

C'est quelque chose qui avait été réalisé par la mairie précédente 4 rue de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire dans la ruelle qui est là, au premier étage. A la suite d'un contentieux, on avait perdu et la commune avait été condamnée à payer le montant qui indiquait je crois 150 000 €, quelque chose comme cela. Nous avons fait appel et nous avons gagné et donc la société est condamnée à nous reverser les 154 000 €. Ce sont ces trois logements qui sont là, derrière.

Madame Hélène NICOLAS

Pour terminer avec cette délibération concernant l'Université du Temps Libre, vous avez bien noté que nous n'avons pas un budget colossal et effectivement, c'est une question de priorité. Dans tous les projets que vous avez proposé depuis le début du mandat, effectivement il y a des priorités et les vôtres ne sont pas les miennes. L'Université du temps libre n'est pas pour moi une priorité : tout ce reste à charge aurait pu être utilisé pour d'autres travaux prioritaires, notamment les écoles, la voirie.

Même si toutes vos idées et vos projets sont très bien, très louables, il y a des priorités comme dans la vie de tout-à chacun et l'Université du Temps libre, ce n'est pas une priorité.

Monsieur le Maire

On m'a beaucoup accusé de faire tout pour le sport. Maintenant, on s'est dit il faut faire quelque chose pour la culture parce que c'est aussi une demande d'un bon nombre citoyen. Ce n'est pas non plus une priorité, donc il ne fallait pas faire pour le sport et pas faire de la culture. C'est un peu compliqué.

L'Université du temps libre comme je disais tout à l'heure, n'est pas ce qui coûte cher. On pourrait la réunir dans n'importe quelle salle, n'importe où. C'est la réhabilitation d'un bâtiment communal qui nous coûte 2 000 000 € et on a la chance puisqu'on y installe l'Université du temps libre, on a 1 000 600 de subventions. Avec 400 000 € on réhabilite un bâtiment qui vaudra 2 000 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer les ajustements de crédits ci-dessous.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 17

Contre : 15 (Luc FERRY, Paul KHLADIR, Hélène HENRI, Mireille BŒUF, Gabriel PICH, Malaury TORRES, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Michèle VENET-LELOUP, Vesselina GARELLO, Christine LANFRANCHI, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD)

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ajustements de crédits ci-dessous :

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2024 REPORTS 2023COMPRIS	DM N° 1	DM N° 2	DM N° 3	TOTAL
Investissement	6 901 562,29	284 694,01	1 947 524,64		9 133 780,94
Fonctionnement	19 062 796,82	219 537,00	548 326,58		19 830 660,40
Ensemble	25 964 359,11	504 231,00	2 663 266,42		28 964 441,34

PRESENTATION PAR CHAPITRE

Section	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	023	Virement à l'investissement	326 644,23	
	042	Opérations d'ordre entre sections		
	011	Charges générales	58 365,94	
	012	Charges de personnel	45 000,00	
	014	Atténuation de produits		
	65	Autres charges de gestion courante	118 316,41	
	66	Charges financières		
	67	Charges exceptionnelles		
	68	Dotations aux provisions		
	002	Résultat de fonctionnement reporté		
	013	Atténuation de charges		
	70	Produits des services, du domaines		3 000,00
	73	Impôts et taxes		201 605,00
	731	Fiscalité locale		-2,00
	74	Dotations et participations		185 000,00
	75	Autres produits de gestion courante		158 723,58

	77	Produits exceptionnels		
	78	Reprise sur provisions		
		Total fonctionnement	548 326,58	548 326,58

<i>section</i>	<i>CHAPITRES</i>	<i>LIBELLES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Investissement				
	041	Opérations patrimoniales	20 834,00	20 834,00
	040	Opérations d'ordre entre sections		
	10	Dotations, fonds divers, réserves		
	13	Subventions d'investissement		1 450 046,41
	16	Emprunts et dettes		150 000,00
	20	Immobilisations incorporelles		
	204	Subventions équipement versées		
	21	Immobilisations corporelles		
			20 000,00	
	23	Immobilisations en cours	1 906 690,64	
	45411	Travaux d'office pour compte de Tiers		
	4581	Opérations sous mandat		
	4582	Opérations sous mandat		

	021	Virement du fonctionnement		326 644,23
	001	Résultat d'investissement reporté		
	024	Cessions d'immobilisations		
	45412	Travaux d'office pour compte de Tiers		
	26	Participations et créances rattachées		
	27	Autres immobilisations financières		
		Total investissement	1 947 524,64	1 947 524,64
		TOTAL GENERAL	2 495 851,22	2 495 851,22

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

143 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION REGISSANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ACTIONS SOCIALES (C.A.S.) DE LA MAIRIE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Madame Hélène HENRI

Vous avez versé au CAS et dans le CAS est-ce qu'il y a les employés de l'EHPAD ? pour ne pas citer le sujet d'aujourd'hui. Tous les employés, cela comprend qui ? Sont-ils concernés ?

Monsieur le Maire

Les chèques cadeaux seront transférés au CAS et seront remis à l'ensemble du personnel mairie.

Madame Hélène HENRI

Y compris ceux de l'EHPAD ?

Monsieur le Maire

Je ne sais pas s'ils en ont bénéficié auparavant. Oui, nous continuerons.

Ce n'est pas du tout la même chose parce que la prime de fin d'année. Celle de l'EHPAD est prise sur le budget de l'EHPAD. Là les chèques cadeaux, c'est la commune, c'est ce qui est différent.

C'est le CAS, désormais qui les versera au lieu de la commune mais cela revient au même ils seront distribués à tout le personnel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe entre le C.A.S. et la Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe entre le C.A.S. et la Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.*
- *INSCRIT au budget les crédits nécessaires*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

144 - ANNULATION TOTALE SUR TITRES

Monsieur le Maire

On l'a déjà passé au mois de juillet mais cela n'a pas été imputé sur le bon chapitre, donc on nous a demandé de la reprendre pour qu'elle corresponde au bon chapitre pour pouvoir l'annuler. C'est d'ailleurs écrit, on a déjà délibéré en juillet, c'était la délibération numéro 141 donc ce n'est pas une nouvelle, c'est quelque chose qui avait déjà été acté.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- *D'accepter l'annulation totale du titre BC 10100/EX2024/T2245, relative à l'occupation précaire consentie à Mme PISCITELLO, au regard du temps réellement passé par celle-ci dans les locaux d'habitation mise à sa disposition,*
- *D'accepter l'annulation totale du titre BC 10100/EX2024/T863 concernant un dépôt sauvage constaté en avril 2024, pour un montant de 600 €, faisant suite à une erreur matérielle.*
En effet le CM a déjà délibéré sur le sujet en juillet (délibération 141/2024).
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *ACCEPTE l'annulation totale du titre BC 10100/EX2024/T2245, relative à l'occupation précaire consentie à Mme PISCITELLO, au regard du temps réellement passé par celle-ci dans les locaux d'habitation mise à sa disposition,*
- *ACCEPTE l'annulation totale du titre BC 10100/EX2024/T863 concernant un dépôt sauvage constaté en avril 2024, pour un montant de 600 €, faisant suite à une erreur matérielle.*
En effet le CM a déjà délibéré sur le sujet en juillet (délibération 141/2024).
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

145 - ADHESION DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE GONFARON ET REPRISE DE COMPETENCE OPTIONNELLE D'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *d'approuver le transfert de la compétence n°10 de la Commune de GONFARON,*

- d'approuver la reprise de la compétence n°7 par ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le transfert de la compétence n°10 de la Commune de GONFARON,
- APPROUVE la reprise de la compétence n°7 par ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

146 - TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELEC / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités 2023 du Territoire d'Energie Var.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2023 du Territoire d'Energie Var.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

147 - RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la CAPV

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2023 de la CAPV

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

148 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS SPANC)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC).

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal :

- *PREND ACTE de la présentation du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC).*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

149 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame Vesselina GARELLO

J'invite vraiment tous les élus de la majorité à lire ce rapport sur la gestion de l'eau et l'assainissement parce que je ne doute pas que les élus de l'opposition l'ont déjà épluché et on y découvre vraiment des éléments très intéressants mais je dois dire très inquiétant sur la gestion de l'eau et l'assainissement et sur l'état surtout de ses réseaux.

Donc, sur l'assainissement par exemple on a, page 69, un indicateur de conformité de la collecte des effluents en prescription qui sont contenues dans les différentes directives et bien on est à 0 % de conformité. Le taux moyen de renouvellement des réseaux, c'est à dire les travaux qu'on fait qui permettent de renouveler le réseau est de 0,02 % alors que la moyenne des communes n'est certes pas très élevée non plus mais est de 0,28 %.

On a même des communes, puisque on aime bien se comparer aux autres, comme Bras qui n'est pas une commune très riche. Il n'y a pas besoin d'activité en particulier et bien ils ont un taux de renouvellement de 3,36 %.

Donc concrètement, cela veut dire que nous, à Saint-Maximin, à ce rythme- là, on mettra 600 ans pour renouveler nos réseaux d'assainissement.

On a également un graphique qui nous explique les recettes et les charges pour les différentes communes qui sont gérées par l'agglomération. Au niveau de l'assainissement, on voit que Saint-Maximin est dans un état de déséquilibre assez impressionnant entre les recettes et les charges. Cela sans doute dû à la pagaille dans la facturation qui s'était suivie de vos trois années de gestion.

Et puis, on est la seule commune parmi celles gérées encore une fois par l'agglomération avec une épargne brute négative. Toutes les autres communes sont en positif, donc on a un taux d'impayé deux fois plus élevé que la moyenne sur les autres communes, bien que depuis le transfert à Brignoles, ce taux d'impayé se soit un peu amélioré.

Page 26 du rapport, on retrouve aussi une information intéressante en ce qui concerne la gestion de l'eau concernant Saint-Maximin, je cite : « La base de données abonnés du service récupérée initialement a imposé un traitement complet de remise à plat. La première relève physique des compteurs sur le terrain a pris plus de 5 mois de retard avec un taux d'anomalies non cohérent. Quantité d'annulations de factures ont suivies toujours en cours de traitement à la date d'édition de ce rapport, rendant l'exploitation des données et la fourniture d'un bilan impossible ».

Chacun se rappelle, je pense, les factures incohérentes et plus qu'espacées qu'on a connues entre 2020 et 2023, date à laquelle cette compétence a été réellement transférée à l'agglomération et

non pas 2020, comme vous le répétez de façon erronée. Vous aviez une convention de gestion, donc par délégation et vous continuiez à gérer cette compétence donc on se rappelle tous qu'on allait ici à la Régie de l'eau à Saint-Maximin jusqu'au 1er janvier 2023.

On peut aussi comparer les tarifs, puisque vous nous expliquez sans cesse qu'on ne paye pas cher, l'eau à Saint-Maximin. On a un tarif pour 120 m³ qui est de 2,4 € et à Brignoles 1,62 € soit 26 % de moins. Par contre, les recettes facturées à Saint-Maximin sont 3 fois inférieures grâce encore une fois à votre incapacité de gérer la facturation et les bases de données clients.

Sur le rendement du réseau, vraiment, quand on lit ce passage là on ne peut qu'être en colère. Je vous le dis sincèrement, parce que l'on constate un rendement du réseau de 41 % en 2022 donc cela veut dire qu'il y a près de 60 % de l'eau qui part dans les fuites et ce rendement avant votre arrivée était de 60 %.

Donc vous êtes entièrement redevable et responsable de la perte de rendement du réseau d'eau de Saint-Maximin donc cela représente une perte financière et une perte écologique puisque l'on est quand même dans le Var, c'est une ressource rare.

Et en 2023 ce niveau de rendement tombe à 25 %. Même s'il est précisé que les données ne sont pas significatives, justement à cause des problèmes pour faire les relevés : on n'a pas pu faire une estimation sérieuse. Mais bon 25 %, on peut imaginer que les choses ne se sont pas arrangées.

Encore une fois, comparons-nous à d'autres communes puisque vous aimez bien vous comparer aux communes de la même strate, cela tombe bien il y a une commune juste à côté Brignoles avec taux de rendement de 87 %.

Pour rappel, le Grenel de l'environnement exige un taux de rendement minimum de 85 % et on en est bien sûr très loin et cette non-conformité peut être sanctionnée par une augmentation de la redevance pour les usagers. Encore une fois, cela va être nous les Saint Maximinois qui allons payer la mauvaise gestion.

Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau est lui encore plus bas. Il est de 0 % tout simplement. Je pense que tout le monde calcule assez facilement dans combien de temps on aura renouvelé le réseau d'eau avec un taux de renouvellement de 0 %.

Heureusement, il y a quand même quelques bonnes nouvelles, on voit que la régie de Brignoles a fait le nécessaire pour adapter les forages aux exigences sanitaires et actualiser le schéma directeur de l'eau et assainissement. Chose que vous n'avez pas faite en 3 ans et je rejoins ce que mes collègues m'ont dit précédemment, c'est d'autant plus urgent de reverser ce que vous devez à la communauté d'agglomération sur l'eau et l'assainissement donc 1 500 000 € d'excédents budgétaires que vous avez confisqués et vous avez utilisé pour autre chose alors qu'ils étaient payés par les usagers de l'eau et l'assainissement.

Monsieur le Maire

Madame la conseillère municipale de la majorité, de 2014 à 2018, en charge des finances. Je suppose que vous ne découvrez pas le rapport puisque vous étiez vous-même dans la majorité dans cette salle à l'époque où on gérait le budget de l'eau. C'était effectivement la commune qui avait toute la main pour faire des investissements, pour faire rentrer des recettes ou autre. Et c'est ce qui a permis d'aboutir à la situation où on en est aujourd'hui. Je suis d'accord avec le bilan, nos réseaux d'eau et d'assainissement sont dans un état catastrophique.

Alors, quand je dis que vous êtes une mystificatrice, je confirme, c'est parce que tous les textes vous confirmeront que la compétence eau- assainissement a été transférée au 1er janvier 2020.

J'étais à l'Agglomération à l'époque, j'étais dans l'opposition, je me souviens très bien des discussions qui ont eu lieu. L'agglomération n'était pas en charge de tout gérer en direct tout de suite, donc on a inventé ce qui s'est fait dans quelques EPCI mais pour la plupart cela a été abandonné : ce qu'on appelait la subdélégation.

Il faudrait que tout le monde comprenne bien comment fonctionne l'eau : depuis le 1er janvier 2020, la totalité de la compétence a été transférée à l'Agglomération. En contrepartie, mes prédécesseurs, puisque je n'étais pas encore là, ont signé une convention de subdélégation. Cela veut dire que l'on continuait à avoir nos agents qui travaillaient parce que l'agglomération n'avait pas les moyens pour embaucher tout de suite suffisamment d'agents pour travailler sur toutes les communes de l'agglomération donc on continuait à employer les mêmes mais l'agglomération nous remboursait leur salaire. Aussi bien pour les agents techniques sur le terrain que pour les administratifs qui faisaient la facturation. La relève était effectuée par les agents techniques.

En ce qui concerne les travaux, on avait la possibilité de faire revenir une entreprise pour faire des travaux mais jusqu'à un montant de 10 000 €, je crois. On pouvait faire les travaux d'urgence, tout le reste, on n'avait pas le droit. Si, on voulait faire des travaux de 1 000 000 €, il fallait que l'on demande l'autorisation à l'Agglomération qui nous disait « vous ne pouvez pas parce que vous n'avez pas de schéma directeur à Saint-Maximin depuis des années ».

Monsieur Jacques FREYNET

C'est faux

Monsieur le Maire

Je vous mets au défi de me trouver un schéma directeur ici qui a moins de dix ans, c'est impossible il n'y en a pas.

Madame Vesselina GARELLO

Vous n'aviez surtout pas d'argent car vous aviez pris cet argent et il n'y en avait plus.

Monsieur le Maire

Pour les petits travaux jusqu'à 10 000 €, quand il y avait une fuite le weekend, j'avais le droit d'engager les travaux. Au-delà de ce montant, il fallait que je demande l'autorisation à l'agglomération qui m'a dit non parce qu'il n'y a pas de schéma directeur et pour engager des travaux de 1 000 000 d'euros, il faut demander les subventions importantes à l'Agence de l'eau et l'Agence de l'eau nous donne ses subventions que si elles sont inscrites dans le schéma directeur et le schéma directeur on en avait plus depuis au moins 10 ans dans la commune.

Il y a seulement quelques petites subventions qui ont pu être obtenues. Il ne faut pas oublier que cela c'était depuis juillet 2020.

Par contre sur l'assainissement, c'était pire parce qu'en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, le Maire de Saint-Maximin a reçu un courrier du Préfet disant que toutes les analyses qui sont faites dans la Meyronne ne sont pas conformes. Pendant autant d'années soit 5 ans, le Maire de Saint-Maximin n'a rien fait, il s'en fichait.

Au premier janvier 2020, c'est bien la preuve que la compétence a été transférée à ce moment-là, le Maire de Saint-Maximin (donc moi) au mois de juillet 2020 n'a rien reçu. J'ai demandé au Préfet pourquoi je n'ai pas été alerté, il m'a dit tout simplement parce que vous n'avez plus la compétence.

Donc le Préfet a alerté le Président de l'Agglomération en 2020, 2021 et 2022 pour dire que les prélèvements n'étaient pas conformes, qu'il fallait faire quelque chose. Rien n'a été fait.

Le 26 janvier 2023, je crois, le Préfet a pris un arrêté pour interdire tout nouvel effluent à la station d'épuration tant que les problèmes ne seraient pas réglés.

Le premier problème est l'entrée des eaux parasites sur notre réseau d'assainissement. Elles arrivent en quantité, notamment, dans le centre-ville lorsqu'il y a des gros épisodes pluvieux ou des remontées de la nappe phréatique. La station d'épuration n'est plus en capacité de traiter tout cela et on envoie tout directement à la rivière, donc non traité.

Le deuxième problème est la canalisation. Il est plus grave. La canalisation des eaux qui était déjà traitée qui se rejette dans la Mérode passe à quelques mètres de notre station de pompage d'eau potable donc déjà au moment où la mairie avait demandé à poser cette canalisation la DASS à l'époque avait émis un avis défavorable. La canalisation a été posée quand même. En plus, elle est passée sur un terrain privé sans qu'on demande l'autorisation ce qui aujourd'hui, n'est pas sans poser problème qu'on essaie de régler.

Voilà les problèmes devant lesquels on se trouve, que l'on hérite. Depuis des décennies, tout était à l'abandon et maintenant quelle est la solution ?

Alors pour l'assainissement, on a lancé un schéma directeur au mois d'octobre 2023, le « on » est l'agglomération puisqu'on n'avait pas la compétence. Il va arriver à terme à la fin de l'année et dans le schéma directeur, il va y avoir une préconisation des travaux à faire d'urgence. C'est la condition indispensable pour que le Préfet nous permette de délivrer à nouveau des permis.

En ce qui concerne l'eau, on a fait un schéma directeur, je ne peux pas vous inviter tous, mais ce serait marrant de venir une fois à une réunion du comité de pilotage du schéma directeur où tout le monde nous demande comment on a pu en arriver là. Cela fait des décennies on en est aujourd'hui à chiffrer ce qu'il faudrait sur le réseau d'eau pour le remettre en état : ce n'est plus un ou deux millions d'euros mais c'est des dizaines et des dizaines de millions d'euros.

Tout est dans un état catastrophique. Le Préfet se retourne vers l'agence de l'eau qui répond qu'elle n'est pas en mesure de financer tout cela.

Mais comment depuis des décennies a-t-on pu laisser un réseau d'eau à l'abandon comme cela ? Et pas depuis 6 mois ou 2 ans comme le Monsieur FREYNE T ou un autre.

Voilà aujourd'hui où on en est pour l'eau et l'assainissement. Les schémas directeurs sont en cours et on sera en mesure de vous donner un bilan, probablement d'ici quelques mois. On vous dira vraiment ce qu'il faut faire et comment cela va être réalisé.

Il est vrai que, au moins je partage ce qui est écrit dans le rapport que l'on doit acter, la situation est catastrophique depuis des décennies que l'on a abandonné ce réseau.

Monsieur Jacques FREYNET

Concernant le prix de l'eau, à l'époque où on était aux affaires il était de 0,89 € le mètre cube jusqu'à 120 m3. Toi, tu as transféré, tu as écrit à l'Agglomération demandant au 1er janvier 2023 de reprendre la compétence de l'eau.

Monsieur le Maire

J'ai abandonné la subdélégation. C'est la loi qui transmet la compétence.

Monsieur Jacques FREYNET

Nous, on avait la compétence et on avait la proximité pour les saint-maximinois. On a géré. Tu dis qu'on n'a pas fait les travaux, les derniers travaux qui ont été faits étaient sur Route de Marseille. On a fait 2,5 kilomètres de réseau une canalisation de 200, à l'époque, donc, on avait bien un schéma directeur pour avoir des subventions pour faire ce réseau.

Monsieur le Maire

C'est faux, le schéma directeur n'existe pas.

Monsieur Jacques FREYNET

Et alors, comment avons-nous eu les subventions de l'agence de l'eau ?

Monsieur le Maire

Je vous porterai les preuves qu'il n'y avait plus de schéma directeur à Saint-Maximin depuis au moins 10 ans. Ceci dit, cela ne m'étonne pas beaucoup parce que lorsque j'étais élu, j'ai consulté les employés du service de l'eau pour savoir où était le schéma directeur et tout le monde m'a dit : « on n'en a pas, le dernier remonte peut-être à 10 ans en arrière ou plus ».

Donc il n'est pas étonnant qu'on ne l'ait pas trouvé non plus.

Monsieur Jacques FREYNET

Les derniers travaux qui ont été fait route de Marseille, où on a fait 2,5 kilomètres de réseau, tu ne vas pas le contester, alors ne dis pas qu'on ne faisait aucuns travaux. C'est un des travaux et bien d'autres.

Monsieur le Maire

On les cherche.

Monsieur Jacques FREYNET

Vous voyez mal alors.

Madame Vesselina GARELLO

Donc il y avait une subvention de l'Agence de l'eau, donc il y avait un schéma directeur, vous vous contredites tout seul.

Monsieur Jacques FREYNET

J'ai une question à te poser : Rue Denfert-Rochereau et rue Baudin, a-t-on refait les réseaux d'eau et d'assainissement sachant qu'aujourd'hui on a de gros problèmes de fuite. A-t-on fait des travaux ?

Monsieur le Maire

Non, alors on n'en a pas fait. J'ai demandé qu'on reprenne les réseaux d'eau et d'assainissement à la Régie des eaux de la Provence Verte, comme on l'avait fait sur la rue du 11 novembre. Pendant un an et demi, on a repoussé tous les trois, les quatre mois en disant : on ne peut pas, on verra dans 4 mois.

A un moment donné, j'ai dit maintenant soit vous nous faites les travaux pendant ce temps-là, soit on fait le pavage et puis on verra bien plus tard, c'est vous qui serez obligé de reprendre tout cela. Donc, on a fait les pavages.

Monsieur Berrou de la Régie des Eaux m'a dit que c'est une hérésie.

Je sais bien, mais je n'y suis pour rien, ce n'est pas moi qui décide depuis que l'on nous le repousse... D'ailleurs, dans la rue Denfert-Rochereau, on a trouvé des choses extraordinaires : des gens qui rejetaient le tout-à-l'égout et cela s'appuyait sur un « aggro », le tuyau n'arrivait sur rien. Il n'y avait pas de canalisation, rien.

Donc là, ils sont quand même venus et ont fait ce qu'ils pouvaient parce que les voisins d'à côté nous disaient qu'il y avait de l'humidité dans les caves et on ne savait pas pourquoi. C'est tout simplement parce qu'il y avait un réseau d'assainissement qui reposait sur ... rien.

On a trouvé des choses comme cela, assez extraordinaires. L'agglomération est venue pour reprendre cela et, effectivement, les travaux de réseau n'ont pas été faits car ils n'ont pas voulu les faire.

Madame Vesselina GARELLO

C'est pour cela qu'il ne fallait pas résilier la subdélégation et garder la main sur l'eau et l'assainissement. On vous l'a dit que c'était une hérésie de transférer une compétence de proximité.

Juste pour expliquer à ceux qui ne savent pas ce qu'est une subdélégation : elle permet à une collectivité d'avoir la gestion pleine et entière de la compétence donc d'investir si elle le souhaite, de faire des réparations etcetera donc il est faux de dire que l'agglomération vous empêchait d'investir.

D'ailleurs, vous dites vous-même qu'ils ont refait les réseaux à la rue du 11 novembre.

Monsieur Gabriel PICH

Le passé est le passé, je vais simplement m'arrêter sur le constat nous faisons tous, c'est que le réseau d'assainissement est dans une situation inqualifiable qui gêne tout simplement le développement de cette ville.

Alors, qui est responsable ? Celui qui refuse de payer ou celui qui ne fait pas parce qu'il n'a pas été payé ?

Rue Denfert Rochereau, il n'y a pas de réseau. Qui est responsable ? Est-ce la Régie des eaux qui est responsable et l'assainissement où est-ce que c'est vous qui avez tout simplement refusé de verser l'excédent de la délégation sur l'assainissement ?

Car je vous rappelle que cet excédent, on vient le démontrer, était factice puisqu'il était en contrepartie de réseau complètement obsolète et qui nécessitait de très forts investissements.

Donc, je veux dire que si vous vouliez effectivement que les choses se fassent, il fallait ne pas garder cet excédent qui était tout simplement le résultat de la facturation des habitants et qui n'était pas des impôts locaux et était là pour, justement ces travaux.

Monsieur le Maire

On est d'accord et on travaille en parfaite harmonie avec l'agglomération, au moins sur les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement. Il s'avère que c'est quelque chose d'indispensable, d'une part pour savoir quelles sont les subventions mais aussi, les urgences. C'est-à-dire, sur quel domaine il faut intervenir en priorité et cela, c'est le schéma directeur qui nous le dira. En ce qui concerne celui des eaux pluviales, c'est nous qui le réalisons.

Madame Mireille BOEUF

A la lecture de ce rapport et après tout ce qui vient d'être dit, nous ne pouvons que constater, comme l'a dit Monsieur PICH, l'état catastrophique de nos réseaux. Responsabilité ?

Il est certain que lorsque l'on triche, que l'on garde indûment des excédents sur un budget, on ne peut pas réaliser les travaux indispensables.

Qui a arrêté l'ensemble des travaux nécessaires au début de son mandat ?

Qui a augmenté les tarifs de l'eau pour pas grand-chose, pour être obligé ensuite d'arrêter en catastrophe la subdélégation ? Donc, de tout abandonner dans les mains de l'agglomération qui a peut-être bien été embêtée d'ailleurs car depuis, cela nécessite des investissements et des dépenses très importantes. On peut le regarder aussi sur ce rapport et on le verra de manière encore plus criante, je pense, sur le rapport 2024.

Donc, il faut maintenant rattraper des années de laisser-aller mais depuis 2020.

Parce que pas de travaux et pas de reversement d'excédents pour pouvoir engager des travaux d'importance. Une dégradation qui n'a fait qu'augmenter. C'est vrai que le réseau était en mauvais état on ne le nie pas, mais depuis 4 ans comme on n'y fait rien, il devient catastrophique effectivement et vous avez là tout à fait raison.

Alors la faute à qui ? je ne sais pas. Des torts, peut-être partagés, mais en tout état de cause, je veux surtout souligner que pendant des années, il y a eu une politique d'isolement par rapport à l'agglomération, par rapport à la Régie des eaux, là où il fallait me semble-t-il une politique de solidarité et de collaboration qui devait être essentielle pour que nous n'en arrivions pas à la situation actuelle.

Dernière chose, et je vais abonder dans le sens de mes collègues, en ce qui concerne le schéma directeur il existait, même s'il était ancien et à réactualiser. Ce qui est fait actuellement est une réactualisation donc ne disons pas encore des mensonges. Ce n'est pas un schéma d'où on part de zéro, c'est une réactualisation d'un schéma qui existait et qui a permis d'avoir des subventions dont certaines que vous avez été obligé de rembourser.

Monsieur le Maire

Vous êtes quand même extraordinaire, tout le monde me dit qu'à Saint-Maximin il y a bien un schéma directeur. Personne ne l'a trouvé, personne ne sait où il est mais on me dit que oui, il existe.

Cela s'apparente un peu à la méthode Cauet car aujourd'hui, il y a quand même un état des lieux qui a été fait à l'occasion des travaux qui sont faits. Lors de la première réunion, il y avait tout le

monde autour de la table : l'agence de l'eau, l'agglomération, la DDTM représentant de l'Etat. Saint-Maximin n'a plus de schéma directeur depuis je sais plus combien d'années, depuis au moins 10 ans.

Et, vous me dites tous ici qu'on avait un schéma directeur. Je trouve cela extraordinaire il ne faut pas manquer d'air pour arriver à prétendre des choses comme cela. Personne n'est capable de nous dire où il se trouve.

En 2020, il est vrai que la commune de Saint-Maximin a rendu la subdélégation, cela a inquiété beaucoup de communes parce que tout le monde savait que notre réseau était dans un tel état que c'était très difficile à absorber pour l'agglomération mais il était ainsi depuis des décennies.

Monsieur Gabriel PICH

Nous avons cette année remboursé 4 subventions de l'Agence de l'eau dont la dernière était une subvention de 2018, nous avons eu les documents.

Comme l'agence de l'eau ne finance que dès lors où il y a un schéma directeur de moins de 5 ans donc le dernier schéma directeur devait dater au plus loin de 2013.

Par conséquent, il y a fatalement un schéma directeur parce que les agences de l'eau nationale ont des règles et les respectent.

Si personne ne l'a trouvé dans les archives des uns et des autres, pourquoi ne pas avoir demandé tout simplement la copie à l'Agence de l'Eau. Car il existe obligatoirement donc il s'agit bien d'une actualisation et à mon avis les bureaux d'études qui procèdent à ce travail, eux, ont dû aller à l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire

L'Agence de l'eau nous dit qu'il n'y a pas de schéma directeur depuis au moins de 10 ans.

Monsieur PICH

Bien sûr au moins 10 ans puisque que je vous dis qu'il datait fatalement de 2013.

Monsieur le Maire

Il y a des subventions qui peuvent être données de moindre importance en dehors du schéma directeur mais toutes les grosses opérations doivent être inscrites dans un schéma directeur et dans les travaux qu'on fait avec l'agglomération depuis maintenant un an, l'agence de l'eau nous dit qu'il n'y a pas de schéma directeur mais tout le monde autour de cette table dit que depuis 2020 il y en a un. Il y a des subventions qui ont été attribuées il y a plus de 10 ans, on nous a demandé de rembourser et c'est l'agglomération qui a dû le faire.

Monsieur Gabriel PICH

Vous nous avez donné les documents. On avait les lettres de l'Agence de l'eau qui donnaient la date où elle avait attribué cette subvention, la dernière était de 2018.

Monsieur le Maire

Ce n'était pas 2018, ce sont les subventions que la commune a obtenues depuis plus de 10 ans et qu'on a été obligé de rembourser. On vous les donnera les subventions mais quand même c'est extraordinaire vous voulez réécrire les histoires comme cela vous arrange.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal :

- *PREND ACTE de la présentation du Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

150 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES ARCHIVES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver l'instauration d'un règlement intérieur de la salle des archives de la Mairie

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE l'instauration d'un règlement intérieur de la salle des archives de la Mairie*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

151 - CINÉAZUR / BILAN D'ACTIVITÉS 2023

Monsieur Gabriel PICH

En 2024, les fermetures incessantes pour des raisons diverses et variées notamment liés à la sécurité d'une part, d'autre part l'effet « Clooney » du complexe de Brignoles risquent fortement d'affecter cela et je crois que c'est vraiment un dossier qu'il faut suivre de très près, de manière à maintenir ce cinéma à Saint-Maximin.

Madame Blandine GOMART-JACQUET

Nous avons bien conscience d'avoir à présent, une concurrence importante. Effectivement, on n'a pas George Clooney à Saint-Maximin. J'ai déjà demandé mais pour l'instant je n'ai pas eu de réponse mais je m'accroche et je vais recommencer. On sait que le cinéma est extrêmement important à Saint-Maximin et, on va tout faire pour qu'il continue à rester ouvert et présenter des films qui soient ouverts avec une grande diversité de diffusion.

Madame Vesselina GARELLO

Concrètement, vous allez mettre en place des SIAP supplémentaires pour que le bâtiment puisse rester ouvert...

Madame Blandine GOMART-JACQUET

Il est vrai qu'au niveau des SSIAP, il y a eu des arrêts maladie, des congés et que c'est un peu compliqué, toujours à flux tendus.

Cependant, avec Monsieur TACQUET, on travaille ensemble, on est arrivé à faire un turnover qui nous a permis d'ouvrir la quasi-totalité des vacances de la Toussaint. Effectivement, on suit cela de très près.

Madame Vesselina GARELLO

Pas de nouvelle embauche de SSIAP ?

Madame Blandine GOMART-JACQUET

Pour l'instant non.

Madame Mireille BOEUF

Donc les fermetures ne cesseront pas puisqu'avec deux SSIAP actuellement sur la structure, il est absolument impossible d'assurer des créneaux d'ouverture corrects pour une programmation telle qu'elle existait et qui permettait au cinéma de tourner à peu près correctement.

Madame Blandine GOMART-JACQUET

On n'a pas deux SSIAP : début novembre, il y a un autre SSIAP qui est revenu donc maintenant nous allons avoir trois SSIAP.

Madame Mireille BOEUF

Non, si ce n'est qu'il y en a un qui est en congé et qui je pense, ne rentrera plus.

Madame Blandine GOMART-JACQUET

Il y en a un qui, effectivement, est en congé et qui va être remplacé soit au 1er décembre ou soit au 1er janvier donc nous serons avec trois SSIAP.

Madame Mireille BOEUF

Donc là où il en faut 4 normalement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte du rapport 2023 de CinéAzur afférent à la délégation de service public concernant l'exploitation de la salle de cinéma sise sur le territoire de la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal :

- PREND ACTE du rapport 2023 de CinéAzur afférent à la délégation de service public concernant l'exploitation de la salle de cinéma sise sur le territoire de la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

152 - DELIBERATION DE PRINCIPE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION DU SERVICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur Nicolas SAETTLER

Pour cet accueil de loisirs, quel tarif sera demandé aux familles ? Ce n'est pas précisé.

Madame Sophie LE METER

Dans la délibération, il est indiqué que le tarif sera fixé en fonction de la volonté de la commune et la municipalité. Aujourd'hui, il va falloir se lancer courant 2025 sur l'étude de cette délégation avec tous les paramètres que cela va prendre en compte comme je l'ai dit, tant sur le plan humain que sur le plan, la concession des travaux et les aménagements qui pourront être justement améliorés. Donc, il faudra effectivement revaloriser et peut-être refixer un nouveau coût mais qui tiendra de toute façon compte des tarifs légaux et en vigueur et qui s'adapte à l'ensemble des communes. En fait, on ne peut pas aller au-delà d'un certain montant.

Monsieur Nicolas SAETTLER

Car la rémunération sera constituée principalement des participations des familles et des partenaires donc la CAF. Qu'aura-t-il en plus de la participation des familles et de la CAF ? quel sera l'impact financier pour la collectivité ? Cela n'est pas précisé dans la conclusion du document. Il est écrit le recours à une concession de service public permettrait à la commune de faire appel à des compétences techniques ainsi qu'au savoir-faire d'entité privée ayant une solide connaissance de la gestion des accueils de loisirs.

Oui mais ces compétences techniques, ce savoir-faire et cette solide connaissance de la gestion des accueils de loisirs existait déjà au sein d'une structure qui s'appelait le centre social. Ce dernier que vous avez conduit à la faillite en supprimant les subventions de la collectivité et en ne proposant aucune solution d'aide.

Pour toutes ces imprécisions et parce que nous étions contre la disparition du centre social, nous voterons contre cette délibération.

Madame Vesselina GARELLO

Si je peux suggérer une inversion dans l'ordre du jour parce que en fait, le règlement intérieur de l'accueil de loisirs actuel que vous actualisez dans une des délibérations suivantes, ne permet pas à la commune, justement, de fixer les tarifs sur le périscolaire et vous l'aviez sorti lorsque la gestion a été confiée au Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc. Rappelez-vous donc on a eu des débats à ce sujet-là puisque la commune ne votait plus le tarif de l'accueil périscolaire.

Donc, pour rester cohérent et dans les clous il faut d'abord modifier le règlement intérieur pour donner la main au conseil municipal sur le vote des tarifs avant d'acter des nouveaux tarifs et acter un gestionnaire dont le contrat mentionne que c'est la commune qui fixe les tarifs.

Monsieur le maire

Il ne s'agit pas du tout aujourd'hui, d'acter quoi que ce soit. La délibération dit qu'on veut passer à la délégation de service public donc c'est la première étape. On ne connaît pas les tarifs. On veut

passer à la DSP donc on va lancer un marché et on retiendra quelqu'un qui sera un délégataire à partir du 1er septembre.

L'autre délibération est pour les tarifs actuels jusqu'au mois de juin avec la société dont j'ai oublié le nom qui gère aujourd'hui notre centre de loisirs.

Ces deux choses sont complètement indépendantes, là c'est dans le cadre de la DSP, c'est la commune qui fixera.

Monsieur PICH

Justement sur cette base, effectivement, nous avons normalement à délibérer sur le choix de la procédure dans laquelle nous allons nous engager. Nous devrions avoir un rapport qui étudie en détail les différentes solutions. Là, on a étudié vaguement quelque chose, on nous a sorti deux, trois arguments mais on n'a pas une étude complète de l'impact sur les différents modes d'exécution qu'on aurait pu faire.

Effectivement, la DSP me semblait peut-être la meilleure solution eu égard à ce que à ce que font nos autres collègues. Mais le problème n'est pas là : dans la libération, vous nous proposez de vous demander un « blanc-seing ». C'est-à-dire qu'on se reverra quand vous aurez fini votre appel d'offre, on n'aura pas adopté le cahier des charges.

Dans votre dispositif du projet de délibération il n'y a à aucun moment, de « revoyure » avec le conseil municipal, c'est-à-dire que vous allez vous-même élaborer le cahier des charges sans que le conseil municipal valide préalablement l'appel d'offre. Ce cahier des charges qui serait effectivement une nécessité et avec vous on a pu voir que cela amène beaucoup de dégâts.

Donc moi, je ne peux pas avoir confiance et ne peut pas donner mon vote favorablement à cela sans avoir préalablement adopté le cahier des charges qui permet effectivement de définir les conditions précises dans lequel cela s'exerce y compris par exemple en matière d'emploi, de formation, de locaux etcétera. C'est un plan global, il s'agit d'un service public et il est normal que ce conseil municipal décide de son périmètre.

Monsieur le Maire

L'entreprise ou la société retenue pour cette DSP se fera tout à fait dans le cœur de la transparence et les marchés publics.

Madame Sophie LE METTER

Je vous invite à la prochaine commission extra-municipale sur les affaires scolaires et nous pourrons à ce moment-là étudier le projet ensemble.

Monsieur Gabriel PICH

On l'a bien vu au dernier appel d'offres sur le même sujet, on est face à un choix en commission d'appel d'offre qui est à partir des critères qui ont été définis et ces critères disent clairement le seul qu'on doit choisir mais les critères nous n'en avons jamais le contrôle.

Ce critère est défini par le cahier des charges et il est normal que l'assemblée se prononce sur les critères qui vont être mis en œuvre pour pouvoir juger des offres. On veut en délibérer.

Madame Mireille BOEUF

Monsieur le Maire, j'abonde dans le sens de Monsieur PICH et je suis tout à fait d'accord. Nous sommes tout à fait d'accord pour notre groupe sur la nécessité d'être associés à la définition précise et à l'élaboration précise du cahier des charges car c'est à travers le cahier des charges que tout va être décidé. C'est un élément fondamental pour lequel les membres de l'opposition doivent être associés.

Madame Sophie LE METTER

Je suis tout à fait en raccord à ce que vous indiquez monsieur PICH et je vous invite encore une fois à la prochaine commission extra-municipale où nous pourrions fixer ensemble les indicateurs et voir comment on pourra délibérer et à trouver un point d'accord.

Monsieur PICH

Désolé, c'est en commission municipale et non pas en extra-municipale que les choses doivent être décidées.

Monsieur le Maire

Il faudra qu'on attribue la DSP avant le 1er septembre si on veut que le fonctionne l'année prochaine municipale. Il n'y a rien d'extraordinaire, on va s'appuyer sur les techniciens parce que nous on ne l'est pas et on va faire un cahier des charges. Ensuite, on va lancer l'appel d'offre et on se réunira conformément à la loi.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider de retenir le principe d'une concession de service public pour la gestion de l'exploitation du service d'accueil de loisirs pendant les vacances pour une durée de 4 ans ;
- d'approuver le lancement d'une concession de service public, relative à la gestion de l'exploitation du service d'accueil de loisirs pendant les vacances, conformément au rapport de présentation joint ;
- de décider de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou accomplir toutes formalités concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 15

Contre : 15 (Luc FERRY, Paul KHLADIR, Hélène HENRI, Mireille BŒUF, Gabriel PICH, Malauray TORRES, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Michèle VENET-LELOUP, Vesselina GARELLO, Christine LANFRANCHI, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD)

Lorsque le scrutin est public, si le résultat du vote d'une décision est à égalité, la décision sera favorable si le Maire a voté pour.

- DECIDE de retenir le principe d'une concession de service public pour la gestion de l'exploitation du service d'accueil de loisirs pendant les vacances pour une durée de 4 ans ;

- *APPROUVE le lancement d'une concession de service public, relative à la gestion de l'exploitation du service d'accueil de loisirs pendant les vacances, conformément au rapport de présentation joint ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou accomplir toutes formalités concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

153 - COMPLEMENT DE REMUNERATION 2024

Madame Mireille BOEUF

Bien évidemment, nous ne pouvons qu'approuver cette délibération concernant l'augmentation du complément de rémunération. C'est logique et normal et nos employés municipaux le méritent bien.

Mais, nous notons que cette délibération ne concerne qu'une partie du personnel puisque vous avez annoncé au dernier conseil d'administration de l'EHPAD que les employés ne percevraient plus, dorénavant, ce complément de rémunération tant attendu en fin d'année et permettant peut-être de faire quelques gâteries pour les petits-enfants. Cette décision nous apparaît comme une décision inique révoltante et illégale. Ce personnel de l'EHPAD fait partie du personnel du CCAS, le CCAS étant une émanation directe de la mairie et c'est un organisme donc vous en tant que maire, vous êtes Président. Vous nous avez rappelé d'ailleurs tout à l'heure, lorsque nous avons voté la délibération concernant les bons cadeaux qu'ils étaient destinés aussi au personnel de l'EHPAD en tant que personnel communal.

Donc, nous avons bien là affaire à une délibération incomplète puisque le personnel de l'EHPAD doit aussi percevoir ce complément de rémunération et ne pas faire les frais, malheureusement, de la gestion approximative de cet établissement dont vous êtes à l'origine depuis 2020 avec un laisser-aller d'une situation qui s'est petit à petit dégradée.

Des solutions que vous avez rejetées et maintenant, une mise en cause malheureusement du personnel et une solution qui consiste à piocher dans les poches des employés.

Est-ce que cela laisse augurer aussi que demain, il en sera demain pour l'ensemble des employés municipaux ?

Monsieur le Maire

La différence avec tous les autres services est que l'EHPAD a un budget. C'est un établissement public, c'est un budget, il y a des recettes et des dépenses spécifiques à l'EHPAD qui ne peuvent pas se transférer ici à la commune.

Alors quelles sont les recettes dans l'EHPAD ?

Il y a trois types de recettes : il y a les recettes que paient les famille (chambre), il y a des recettes qui sont versées par l'ARS et les recettes qui sont versées par le département. En face on a, notamment, la masse salariale plus tous les autres frais de fonctionnement qui pour la plupart sont encadrés par l'État et si on suit les règles de l'État on devrait théoriquement arriver à l'équilibre. Or, il s'avère que si on suit les règles de l'État, il nous verse des montants pour les salaires mais pas pour la prime. C'est-à-dire que sur ce budget- là, la prime n'y est pas. Le département calcule ce

qu'il nous verse sur la base d'un certain nombre d'employés et ce nombre d'employés dépend du nombre de résidents.

Quand on est arrivés, il s'est avéré qu'il y avait au moins 4 ou 5 employés de trop à l'EHPAD, quand je dis de trop ce n'est pas pour assurer les soins. Ces derniers dont les salaires n'étaient pas financés donc les budgets de l'EHPAD qui ont été votés étaient en déséquilibre. Ils étaient illégaux et maintenant on en retrouve la trace aujourd'hui. C'est-à-dire que les recettes de l'EHPAD ne suffisaient pas à financer ses dépenses.

Comment y est-on arrivés, si, il n'y avait pas l'argent ? me direz-vous.

L'EHPAD devait reverser 250 000 € par an à la commune puisque c'est la commune qui avait fait les emprunts pour le bâtiment de l'EHPAD et bien l'EHPAD ne reversait plus à la commune et même en ne reversant plus à la commune aujourd'hui, on n'arrive quand même pas à faire face. Aujourd'hui, on en est à la situation où si on paie la prime, on ne paie plus les factures.

Et pourtant, je vous rappelle que vous l'avez acté, je ne sais pas si vous avez voté pour ou contre peut-être pas mais on a acté que la commune efface 300 000 € de dettes envers l'EHPAD par an, pendant 3 ans et après 70 000 € par an encore pendant 6 ans.

Malgré cela, on a toutes les peines du monde à revenir en équilibre parce que le dérapage remonte de très loin.

Madame Mireille BOEUF

Est-ce une raison pour que les salariés trinquent et pour que et pour qu'on leur supprime une prime. N'est-il pas possible à la mairie, et c'est possible, de verser une subvention pour qu'il puisse toucher leur prime de fin d'année normalement ? On n'a pas à s'en prendre financièrement aux employés.

Monsieur le Maire

Les subventions qu'on verse, c'est déjà 300 000 € par an mais ceci dit, cette prime n'est pas financée. Aujourd'hui, si on veut assurer la pérennité de l'EHPAD parce que ce qui m'intéresse le plus est d'arriver à faire en sorte qu'elle ne ferme pas. Et je crois qu'autour de la table, tous ceux qui y sont : l'ARS et le département, tout le monde a le même souci aujourd'hui.

Si on veut maintenir l'EHPAD ouvert, parce que la plupart des EHPAD de France notamment ceux qui sont gérés par des CCAS sont depuis des années dans des situations financières catastrophiques. Il y a même en Normandie et en Bretagne, un collectif d'une douzaine de maire qui ont refusé de voter les budgets des EHPAD parce qu'ils disent qu'ils ne peuvent plus les équilibrer.

Donc, on a injecté cet argent parce qu'on veut sauver l'EHPAD et pour cela il faut que les dépenses et les recettes s'équilibrent. C'est compliqué et aujourd'hui si on ne paie plus les factures, on va se retrouver en situation catastrophique.

Si on a un budget qui n'est pas équilibré, si on continue à creuser le trou, on n'y arrivera jamais. La responsabilité aujourd'hui, est de faire pas ce qui a été fait les années précédentes où on fermait les yeux et on mettait la poussière sous le tapis. C'est de dire qu'il faut qu'on revienne à une situation équilibrée.

Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire l'EHPAD n'a pas de conseil d'administration puisque par dérogation c'est le CCAS qui exerce la fonction de direction. Le CCAS, lui-même, est une émanation du conseil municipal c'est donc, qu'on le veuille ou non, indirectement l'EHPAD est sous la tutelle de la commune comme le CCAS. Tout ce que je peux vous dire, est que nous avons effectivement ici y compris à Saint-Maximin dans le budget municipal des difficultés.

Est-ce que l'on en fait payer le prix aux salariés ? Certainement pas, monsieur. Surtout, montrez un peu que vous avez un peu une fibre sociale à l'égard de votre personnel, tout simplement.

Madame Hélène HENRI

C'est exactement cela.

On a très mal géré avant, tu as sûrement raison, pas de problème. La directrice précédente, dans cette même salle a laissé un rapport enfin on en a discuté, un plan de redressement établi et validé par le département. Peut-être que madame GARELLO peut le faire vérifier. Parce qu'il existe une convention, quand même, et surtout un règlement de l'EHPAD qui permet bien de voir que c'est complètement imbriqué depuis le début et on ne peut pas l'arrêter comme cela, les salariés de l'EHPAD sont traités à égalité avec toute la commune.

Gabriel PICH a raison. On va supprimer une prime qui existe depuis que l'EHPAD existe ; pourquoi, ne fait-on pas une subvention ?

Monsieur le Maire

On ne peut pas nous, voter une subvention pour l'EHPAD, ce n'est pas possible. C'est une structure de l'Etat. Aujourd'hui, la commune s'assoit sur 300 000 € par an. Le but est d'arriver à un équilibre des recettes et des dépenses. On n'a pas les moyens, il faut qu'on revienne à un équilibre sans tenir compte de l'arriéré.

Madame Hélène HENRI

Comment fait-on pour la motivation du personnel ? La situation où elle se trouve. Vas-tu souvent à l'EHPAD ? moi oui.

Monsieur le Maire

Il faut qu'on arrive à un équilibre entre les recettes et les dépenses. Je crois que tous les acteurs sont d'accord. Ceci dit, on fera un débat sur l'EHPAD.

Madame Vesselina GARELLO

On s'associe à tout ce qui a été dit jusqu'ici et je voudrais rajouter simplement que, d'abord cette suppression de prime n'a jamais été demandée dans les efforts que le département vous a demandé l'année dernière, lorsque nous avons abondé le budget de l'EHPAD, de près de 500 000 € de façon exceptionnelle.

Bien au contraire, il vous a été demandé de pérenniser le personnel, c'est-à-dire de mettre un terme au recrutement de d'intérimaires car cela extrêmement coûte cher. Je suis choquée par votre décision de supprimer cette prime d'abord parce que c'est illégal. On a fait un recours auprès du Préfet.

Parce que, humainement, supprimer cette prime à un mois de la date de versement et bien excusez-moi mais cela ne se fait pas et troisièmement parce que c'est une décision très « court termiste » en termes de gestion puisque vous allez démotiver le personnel et, au lieu de régler le problème des intérimaires, vous allez l'aggraver.

Au bout du bout cela va vous coûter encore plus cher.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas à l'ordre du jour mais on en est à 1 300 000 € que la commune met dans l'EHPAD mais comme je vous dis, le but c'est surtout d'arriver à son équilibre financier. C'est le cas de tous les EHPAD de France aujourd'hui, mais je vous rappellerai quand même ce que m'a dit la vice-présidente en charge du social, à une réunion où vous étiez présente. Elle était en face de moi : « vous n'avez pas de chance avec l'héritage », voilà en gros ce qu'elle nous a dit. La DGS, la directrice de l'EHPAD et un peu tout le monde était présent. Voilà les situations dont on a hérité et vous êtes co-responsable vous-même pour avoir été dans la majorité donc on essaie de faire ce qu'on peut et on essaiera de maintenir l'EHPAD ouvert.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *De l'autoriser à revaloriser le complément de rémunération pour l'année 2024 en fonction de l'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation (France entière) - indice calculé sur les 12 derniers mois.*

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *AUTORISE Monsieur le Maire à revaloriser le complément de rémunération pour l'année 2024 en fonction de l'augmentation de l'indice moyen des prix à la consommation (France entière) - indice calculé sur les 12 derniers mois.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

154 - DÉLIBÉRATION INSTITUANT L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (I.S.F.E.) POUR LA FILIERE POLICE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Instituer, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) selon les modalités fixées ci-dessus ;**
- **Cesser, à compter du 1^{er} janvier 2025, le versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (LAT)**

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE l'institution à compter du 1^{er} janvier 2025, de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) selon les modalités fixées ci-dessus**
- **CESSE à compter du 1^{er} janvier 2025, du versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (LAT)**

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

155 - DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE » (RISQUE PREVOYANCE) DU CENTRE DE GESTION DU VAR AVEC PARTICIPATION MENSUELLE AU BENEFICE DES AGENTS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'adhérer au contrat groupe proposé par TERRITORIA MUTUELLE dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par le Centre de Gestion du Var, auquel la collectivité avait donné mandat, pour proposer un contrat relatif aux risques prévoyance aux agents de la collectivité, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025*
- *De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention :*
 - *En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, cette participation mensuelle sera de 7 €*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.*

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE l'adhésion au contrat groupe proposé par TERRITORIA MUTUELLE dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par le Centre de Gestion du Var, auquel la collectivité avait donné mandat, pour proposer un contrat relatif aux risques prévoyance aux agents de la collectivité, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025*
- *AUTORISE le versement d'une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention, en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, cette participation mensuelle sera de 7 €*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

156 - MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU TELETRAVAIL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *de mettre en place le télétravail et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées.*

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE la mise en place du télétravail et adopte les modalités de mises en œuvre telles que proposées.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

157 - TARIFS DES FAMILLES DES TEMPS EXTRASCOLAIRES POUR LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME GERES PAR L'UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES LOISIRS

Monsieur Olivier BARRAU

Juste sur la forme, on nous demande de voter un tarif qui a été déjà appliqué au début des vacances du mois d'octobre donc je pense qu'il aurait été bien que ce tarif passe avant et pas après que vous l'ayez déjà mis en place.

Madame Vesselina GARELLO

Je m'étonne un peu de voir disparaître le tarif à la demi-journée donc où est-il passé le tarif de la demi-journée qui existait précédemment ? mais là, on ne parle pas de la CAF la CAF ne vous demande pas de ne pas mettre de tarif à la demi-journée, cela m'étonnerait.

Madame Sophie LE METER

Je pense qu'en fait, il doit être maintenu en l'état et qu'il y a une modification uniquement sur le tarif de la journée complète. Je pense que c'est pour cela qu'il n'a pas été mentionné par les services.

Madame Vesselina GARELLO

Les parents ont reçu comme réponse qu'il y n'a pas de tarif à la demi-journée donc, s'ils ont envie de laisser leur enfant seulement le matin ou l'après-midi, ils payent la journée.

C'est cela, en réalité, ce qui s'est passé. Donc expliquez- nous si c'était volontaire ou c'est encore en couac.

Je vais je vais voir avec les services et je reviens vers vous.

Monsieur PICH

Dans ce cas-là c'est simple, modifions le projet de délibération et disons que le tarif à la demi-journée est maintenu. On peut très bien là en conseil municipal

Madame Hélène HENRI

On n'a pas le droit de rajouter à la délibération ?

Monsieur le Maire

On acte conformément à ce que nous a demandé la CAF et ensuite si nécessaire, on prendra une délibération avant le mois de février pour la demi-journée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *D'approuver les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour une application à partir des vacances scolaires de la Toussaint 2024.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 17

Contre : 15 (Luc FERRY, Paul KHADIR, Hélène HENRI, Mireille BŒUF, Gabriel PICH, Malaury TORRES, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Michèle VENET-LELOUP, Vesselina

GARELLO, Christine LANFRANCHI, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD)

- *APPROUVE les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour une application à partir des vacances scolaires de la Toussaint 2024.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

158 - REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Madame Hélène NICOLAS

Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi les délais de réservation et l'annulation sont différents en fonction du type de vacances, qu'il s'agisse des petites vacances ou des vacances d'été. C'est une semaine pour les petites vacances c'est 15 jours pour les pour les vacances d'été. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ces différences ?

Madame Sophie LE ME' TER

Concernant les inscriptions et la gestion donc du logiciel qui est utilisé par les services, on a vu pas mal de coquilles dans le passé lors des inscriptions et dans la gestion des deniers et des inscriptions des enfants. Donc les services ont demandé en fait à ce qu'il y ait une part d'amélioration dans cette gestion avec des délais un peu différents selon les périodes.

Madame Hélène NICOLAS

Pourquoi des délais différents ?

Madame Sophie LE ME' TER

L'information que j'ai c'est une question de gestion du logiciel des inscriptions.

Madame Hélène NICOLAS

Cela peut être pénalisant pour les familles.

Madame Sophie LE ME' TER

Je vais je vais demander si cela peut être réaménagé, raccourci. Donc là, c'est une question technique.

Madame Vesselina GARELLO

On constate aussi que l'accueil à la demi-journée a disparu là aussi. Cela se confirme, ce n'est pas juste une erreur de plume donc on votera contre.

Cela n'arrange pas vraiment les parents de payer une journée entière alors qu'ils ont bénéficié d'une demi-journée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *D'approuver la décision de faire appliquer le nouveau règlement intérieur ci-joint.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 17

Contre : 15 (Luc FERRY, Paul KHLADIR, Hélène HENRI, Mireille BŒUF, Gabriel PICH, Malauray TORRES, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Michèle VENET-LELOUP, Vesselina GARELLO, Christine LANFRANCHI, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD)

- *APPROUVE la décision de faire appliquer le nouveau règlement intérieur ci-joint.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

159 - REMBOURSEMENT FRANCHISE / SINISTRE M. GILLES ERIC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le règlement de la somme précitée, correspondant au montant des dommages inférieur au contrat R.C de la commune.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE le règlement de la somme précitée, correspondant au montant des dommages inférieur au contrat R.C de la commune.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

160 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER EN VUE DE SA CESSIION – PARCELLE AN 644

Inaudible

Monsieur le Maire

On a consulté plusieurs sociétés : Nexity, Unicil et Spirit

Les 3 nous on fait des propositions on a retenu celle de la société Spirit que j'ai présentée lors d'une commission municipale à laquelle, monsieur PICH, vous étiez absent. Le projet qui a été retenu, les prix étaient très proches les uns des autres mais ce qui nous paraissait très intéressant, c'est que dans leur projet, ils incorporent un parking souterrain. C'est-à-dire qu'il n'y aura aucun véhicule qui sera en surface, avec des espaces verts et ils tiennent compte, bien sûr, des recommandations de l'architecte des bâtiments de France : conserver la partie centrale du projet et construire sur les parties latérales.

Aujourd'hui, pour pouvoir céder ce bien, comme je vous le disais tout à l'heure au sujet de l'assainissement, on aura probablement la possibilité de délivrer les permis à la fin de cette année ou en début d'année prochaine. Si on passe le compromis aujourd'hui, le temps d'arriver à déposer le permis, à l'instruire, on arrivera au mieux au mois de juin ou quelque chose comme cela. D'ici là, raisonnablement, on devrait avoir retrouvé la capacité de délivrer les permis.

Ils sont prêts à commencer à travailler là-dessus et donc on a cette proposition à vous faire aujourd'hui : d'abord de déclasser le bien immobilier et ensuite de le céder à la société Spirit pour un montant de 1 160 000 €.

Monsieur Gabriel PICH

Sur la forme il ne s'agit pas d'un compromis de vente dans lequel chacune des parties donnerait ses intentions mais d'une promesse unilatérale de vente. En clair, nous nous engageons à vendre coûte que coûte, quoi qu'il arrive et on ne peut plus revenir en arrière. Par contre, le preneur, lui, s'engage à prendre avec des conditions suspensives qui sont absolument énormes.

D'autant plus que la dernière dit tout simplement, et je n'ai jamais vu cela de ma vie, elle dit « sous réserve de l'accord de notre comité d'engagement ». Cela veut dire qu'il peut se dégager quand il veut. De toute façon, il s'agit d'un cautionnement : il n'aura aucune difficulté à le retrouver.

Donc on est pieds et poings liés. Nous sommes là avec des clauses qui sont parfaitement léonines, notamment la dernière est parfaitement léonine. Nous sommes pieds et poings liés avec un promoteur qui ne s'engage à rien du tout, même pas en matière de logement. Il dit qu'au maximum il pourra faire mais il ne dit pas ce qu'il s'oblige à faire : il ne se donne, lui, aucune obligation, pas la moindre et qui plus est à peu près 80 % de la valeur des domaines. Donc, on fait une ristourne de 20 % de la valeur du bien.

On peut le faire bien évidemment mais, en contrepartie d'un projet d'intérêt général. Or, là, où est-il est défini ? où est-ce qu'il est élaboré ? Il n'y en a pas le moindre intérêt général. Nous sommes, là, dans une parodie de vente tout simplement. Personne ne pourrait accepter une telle condition donc c'est quand même quelque chose d'absolument incroyable. En 40 ans de vie dans l'immobilier et dans l'aménagement, je n'ai jamais vu cela pour que ce soit à ce point pieds et poings liés auprès d'un promoteur immobilier.

On ne peut que voter contre cela, c'est une honte.

Madame Vesselina GARELLO

Je vois que vous avez pris de l'avance sur votre projet de grande braderie puisque brader ainsi le patrimoine de la commune à un prix qui est en dessous de l'estimation des domaines mais aussi qui est en dessous de l'offre d'un autre candidat qui proposait 1 800 000 €, c'est assez surprenant.

Monsieur le Maire

1 800 000 ?

Madame Vesselina GARELLO

Oui, Unicil. Dans le courrier qui m'a été transmis par vos services.

Monsieur le Maire

Il y avait 75 logements, maintenant il n'y en a plus que 34

Madame Vesselina GARELLO

Le courrier qui m'a été transmis n'est pas le courrier actualisé. Mais dans tous les cas, c'est ce qui est indiqué. Je peux vous le montrer monsieur, vos services m'ont envoyé ce courrier, je ne l'ai pas rêvé.

Monsieur le Maire

Mais vous n'avez pas compris, quand on fait 75 logements il y a un prix, quand on en fait que 34...

Madame Vesselina GARELLO

D'accord, en fait, vous ne nous avez pas envoyé les bonnes pièces pour juger des offres des autres soumissionnaires. Je voudrais quand même que l'on soit un instant sérieux sur ce dossier parce qu'il va impacter énormément la vie du centre-ville et l'avenir touristique de la commune.

Il est question d'un bâtiment qui se trouve à proximité immédiate du Couvent Royal et de la Basilique et nous étions opposés, déjà, petit rappel, au projet initial qui consistait à détruire la MJA. On a constaté avec satisfaction que l'architecte des bâtiments de France nous a donné raison donc c'est la preuve qu'on ne fait pas que s'opposer, bêtement, pour vous créer des ennuis mais qu'on s'oppose pour des raisons réelles et, très souvent les instances supérieures nous donnent raison. On continue aujourd'hui, à penser que mettre du logement social ou autre à cet endroit, dans ce lieu hautement stratégique dans notre centre-ville est une pure bêtise.

Dans le cadre de la perspective de développement touristique, à la fois du Couvent Royal et du jardin de l'enclos avec 30 000 000 € qui seront investis par le Département, on aurait pu imaginer des services publics à cet endroit-là et pas du logement. Par exemple, je vous rappelle que l'office du tourisme a dû déménager du couvent et s'est installé dans la Grand-Rue, dans un local qui n'est pas particulièrement adapté ni particulièrement visible. On aurait pu imaginer installer l'office du tourisme à la MJA ou une maison d'accueil des pèlerins sans parler du fait qu'aujourd'hui la MJA accueille de nombreuses associations.

Quelle est votre solution dans l'immédiat pour ces associations qui manquent déjà de locaux pour se rencontrer et développer leurs activités ? Quelles sont les alternatives, sans parler des plans sur la comète à Bonneval parce qu'on sait très bien, entre nous, que ce projet ne verra pas le jour ni dans les 6 mois ni avant la fin du mandat.

Monsieur le Maire

C'est votre avis

Madame Vesselina GARELLO

Non, ce n'est pas mon avis. Vous n'avez pas le foncier encore donc il n'est pas prêt à voir le jour. Qu'allez-vous faire entre-temps avec les associations ?

Vous allez de plus, aggraver les difficultés de stationnement dans ce quartier qui manque déjà de place. Je ne crois pas trop au parking souterrain : quand on lit les conditions suspensives de l'offre, la non prescription de fouilles archéologiques avec un parking souterrain à 20 m de la Basilique...

Je rejoins mon collègue ; je pense que c'est une offre fictive que vous avez acceptée juste pour pouvoir inscrire quelque chose et équilibrer désespérément votre dernier compte administratif. C'est un projet complètement farfelu et j'espère très fort qu'il ne se réalisera pas parce qu'il serait délétère de mettre du logement social à cet endroit.

Madame Mireille BOEUF

Nous avons eu affaire à une réaction en chaîne. Vous souhaitiez vendre il y a quelques temps un terrain 1 000100, que ceci n'a pas été possible puisqu'un arrêté préfectoral a interdit tout raccordement au réseau d'épuration, que vous avez été obligé de faire un prêt intercalaire de

1 000 000 et que maintenant, pour se débarrasser de tout cela, il ne vous reste plus qu'à brader la MJA.

Ce bâtiment de la MJA avait été, je fais un peu d'histoire, offert à la commune pour emménager un espace pour les jeunes publics ; cela a toujours été le cas. Il a été une école communale, puis il a été une crèche : la première de Saint-Maximin. Puis il a été centrale et jusqu'à ce jour, il est un lieu de culture, d'éducation, d'échange, d'accueil avec des services municipaux dédiés à la jeunesse et des salles réservées aux associations saint-maximinoise. C'est donc, on peut le dire, une véritable maison des services à la population.

Aujourd'hui, vous proposez de vous débarrasser de ce bâtiment indispensable à la vie communale, pire, comme cela vient d'être dit, je le redis et j'enfonce le clou : vous le bradez alors que l'évaluation des domaines et de 1 450 000 revu à la baisse pour les raisons que vous avez données. Vous cédez ce bâtiment pour tout juste 1 100 000 € mille donc vous êtes en plus dans l'illégalité puisque la règle veut normalement qu'on ne puisse déroger au prix des domaines qu'à hauteur de 10 % en plus ou moins.

Là, comme l'a bien précisé monsieur PICH, vous dérogez de plus de 20 %. Aucun motif d'intérêt général n'explique ce cadeau et cette promesse, effectivement unilatérale, d'achat nous laisse craindre le pire puisqu'elle donne toute liberté au promoteur. La démonstration des clauses suspensives a été faite tout à l'heure et la phrase que j'avais noté, est exactement celle qu'a dite mon collègue Gabriel PICH : « la mairie et pieds et poings liés par cette promesse unilatérale ».

Tout cela, pour construire 34 logements qui ne seront pas justement, forcément 34 logements sociaux puisque la clause suspensive permet d'y faire n'importe quoi. Et puis, 41 parkings souterrains en maintenant le bâtiment d'origine selon les prescriptions de la BF, c'est bien cela ?

Techniquement, il faudra faire des exploits, franchement. Quelles conséquences pour les saint-maximinois ?

Aucun projet actuellement de déplacement des services communaux qui sont pourtant essentiels : service de la Jeunesse et des Sports et service de la Vie Scolaire. Aucun projet, aucune proposition pour reloger les associations qui vont se retrouver à la rue. Une densification d'une zone où les problèmes de circulation et de stationnement sont déjà très importants, densification d'une zone en prise directe avec la Basilique et le Couvent. C'est une zone qui devrait être au contraire protégée, mise en valeur car liée à l'essor touristique et à la conservation du patrimoine de notre cité.

Tout cela, pour aider des erreurs financières ou permettre de boucler un budget. Nous sommes bien évidemment contre cette braderie et ce projet et cette vente.

Monsieur le Maire

De façon générale, depuis que nous sommes élus, depuis 4 ans, vous êtes à peu près contre tout ce qui peut faire rentrer de l'argent dans la commune et vous êtes favorable à tout ce qui peut nous en faire dépenser. Quand on en situation de gestion et bien on essaie de trouver des recettes, de trouver des dépenses. On essaie d'équilibrer, on essaie et on avance. Voilà où on en est aujourd'hui, je ne vous ai pas vu voter une seule fois une délibération qui permettrait de faire rentrer de l'argent mais par contre vous demandez sans cesse qu'on dépense plus donc c'est compliqué.

Madame Mireille BOEUF

On demande de faire rentrer de l'argent oui, mais pas en prenant dans la poche des salariés et pas en vendant des choses indispensables.

Monsieur Gabriel PICH

Nous demandons juste à cette occasion que l'on en rentre davantage parce qu'on estime que l'on brade donc c'est le contraire, là, vous voyez. Ce n'est pas du tout ce que vous dites. Deuxième chose que je voudrais préciser car j'ai oublié de dire est que, nous, Démocratie et Transparence, nous sommes favorables au logement social car les jeunes saint-maximinois ont un besoin absolu de logements et nous sommes aussi favorables à l'accession sociale, à la propriété qui pourrait très bien faire l'objet dans ce programme...

Par contre, je ne suis pas d'accord avec les propos de Madame GARELLO sur le logement social.

Madame Blandine GOMART-JACQUET

Justement, je suis assez choquée par l'expression de Madame GARELLO disant que c'était « délétère » de faire du logement social en lieu et place de la MJA.

Madame Vesselina GARELLO

Je maintiens ce que j'ai dit.

Madame Mireille BOEUF

Madame la première adjointe, je voudrais quand même vous rappeler quelque chose. En 2013, il y avait eu un projet de faire des logements sociaux dans l'Hôtel-Dieu et à ce moment-là monsieur DECANIS s'était exprimé très fortement en conseil municipal, sur les réseaux et dans ses publications en disant qu'il était complètement farfelu de pouvoir faire du logement social dans l'hypercentre saint-maximinois qui, déjà, abritait beaucoup de personnes avec des problèmes sociaux. Donc, qu'il valait mieux, pour une bonne répartition des choses, éviter à tout prix de faire du logement social en ces lieux et places. Ce n'est pas moi.

Monsieur Olivier BARRAU

Qu'allez-vous faire des associations qui sont dans les bâtiments ? parce que ça alors on n'a pas la réponse...

Monsieur le Maire

Il y a les associations comme il a été dit, à terme iront à Bonneval. Alors, le projet de la MJA, d'ici là, si on n'arrive pas à les loger à Bonneval, on pourra toujours trouver une solution ou des « préfa » ou à l'Université du Temps Libre car les travaux seront finis mais pour l'instant, à ce jour, ce n'est pas cela qui peut bloquer la totalité du projet.

Madame Hélène NICOLAS

C'était juste une précision le promoteur Spirit c'est une émanation de Nexity et je trouve qu'il y a beaucoup de Nexity à Saint-Maximin...

Monsieur le Maire

Spirit est tout à fait indépendante de Nexity. Cela n'a rien à voir, alors là, je vous le garantis, vous chercherez. Il avait fait une offre qui était différente de celle de Spirit.

Inaudible

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *Procéder à la désaffectation des locaux actuellement occupés par les services municipaux, ladite désaffectation devenant effective au jour du déménagement des services dans leurs nouveaux locaux,*
- *Décider le déclassement par anticipation du domaine public communal de la parcelle cadastrée AN 644,*
- *L'autoriser à signer la promesse de vente puis l'acte de vente de cette parcelle pour un montant de 1 160 000,00 € (un million cent soixante mille euros)*
- *L'autoriser lui ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,*
- *Mandater Maître CURNILLE, notaire à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, en vue d'établir et passer la promesse de vente et l'acte de transfert de propriété.*

Monsieur le Maire entendu

Suite à la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de l'amendement à bulletin secret.

Pour : 15

Contre : 15

Abstention : 2

En cas de scrutin secret, le vote qui a donné lieu à un partage des voix vaut rejet de la décision puisqu'il n'a pas permis de dégager une majorité.

La délibération est rejetée.

Le Conseil Municipal :

- *REFUSE de procéder à la désaffectation des locaux actuellement occupés par les services municipaux, ladite désaffectation devenant effective au jour du déménagement des services dans leurs nouveaux locaux et le déclassement par anticipation du domaine public communal de la parcelle cadastrée AN 644.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

161 - RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MARIE MADELEINE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET DE SON MOBILIER

APPROBATION DU CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA RESTAURATION DES PORTES DE LA FACADE OCCIDENTALE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- *d'approuver le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- *APPROUVE le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.*

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS ORALES

Le 31 octobre 2024, Madame Vesselina GARELLO du groupe « Tous Unis pour Saint-Maximin » a déposé le courriel suivant :

1. Les riverains de la place Molière sont régulièrement dérangés par des véhicules qui viennent stationner sur la place. Existe-t-il un arrêté interdisant le stationnement sur cette place ? Le cas échéant, comment comptez-vous régler ce problème de nuisance ?

Monsieur le Maire

En ce qui concerne la Place Molière, il n'y a pas d'arrêté spécifique ; ce qui veut dire que, normalement, on ne peut se garer que là où il y a des places qui sont tracées. Alors, on peut très bien prendre une réglementation, interdire tout stationnement sur la place. Il faudra le voir mais cela sera aussi bien pour les riverains que pour les visiteurs puisqu'on ne peut pas avoir un règlement différent pour les uns ou pour les autres.

Il faut regarder avec les riverains ce qui pose problème, réellement, sur le terrain. A ce moment-là, je peux faire une réunion avec les riverains et voir ce qu'ils souhaitent sur cette place mais j'ai cru comprendre que certains souhaitaient avoir des emplacements privés sur le domaine public et ce n'est pas possible.

2. Est-ce qu'un diagnostic d'amiante a été fait à l'école Jean Moulin avant de réaliser les travaux ? Quel était le résultat de ce diagnostic et est-ce qu'il a donné lieu à des travaux de désamiantage ? Lors de l'incendie précédent qui est survenu dans cette école, les analyses ont montré de l'amiante dans le ciment du carrelage et dans la charpente. En toute logique, cette amiante était présente dans tout le bâtiment et non pas uniquement dans la partie qui a brûlé en 2018.

Monsieur le Maire

Un diagnostic a été effectué. Je vous invite à vous rapprocher des services pour regarder son contenu et quelles en sont les conclusions.

Madame Vesselina GARELLO

Il y a eu de l'amiante ou pas ?

Monsieur le Maire

Je n'ai pas regardé le résultat du diagnostic mais je suppose que pour que le maître d'œuvre ait lancé les travaux, il fallait un diagnostic conforme.

3. Le 8 juillet dernier, le conseil départemental du Var a voté une subvention de 120 000 € pour les travaux de réfection de la rue Marceau. Vous avez fait la demande auprès du conseil départemental de transférer ce montant au profit du chemin de Régalette, demande que la commission permanente ait voté le 14 octobre. Maintenez-vous néanmoins la réfection de la rue Marceau, qui

a grandement besoin d'être refaite et qui participe à l'image de notre centre-ville et comment comptez-vous la financer ?

Monsieur le Maire

Puisque vous évoquez les subventions départementales, je vais en parler.

Je vous mets au défi de nous communiquer les montants totaux des subventions départementales obtenues par des communes de taille comparables à la nôtre, soit le Luc, Brignoles, Solliès-Pont, la Crau, Ollioules. Chacun pourra alors constater à quel point la commune de Saint-Maximin est particulièrement mal dotée, en dépit de l'augmentation de l'enveloppe destinée à l'aide aux communes dans le Var, depuis l'élection de Jean-Louis Masson.

Pourquoi cela ? Parce que notre conseillère départementale, n'hésite pas depuis son élection à sacrifier ses électeurs saint-maximinois afin de pouvoir bloquer les projets et tenter par la même de satisfaire ses ambitions démesurées. C'est un comportement et je pèse mes mots, indigne, d'une élue de la République.

Pour ce qui est de Saint-Maximin nous avons demandé globalement en 2023, 511 000 € et des poussières : nous avons tenu 317 000. Concernant le seul chemin de Régalette, on avait demandé 135 340 €, cela avait été accepté, nous avons reçu confirmation par Monsieur GUARINO, chargé de l'aide aux communes, puis, sans que personne ne puisse vraiment expliquer, le dossier a mystérieusement disparu entre le début la fin de la commission des finances. Il n'a donc jamais été soumis au vote de l'assemblée départementale, merci Madame GARELLO. En 2024, nous avons redéposé le même dossier pour un montant de travaux estimé à 167 000 €, je crois, uniquement pour le chemin de Régalette.

Pour l'ensemble des opérations, nous avons demandé 911 611 € de subventions, il nous a été notifié 346 000, répartis sur 5 programmes. Donc 59 000 pour le chemin de Régalette pour un montant de 167 000. Compte tenu de la faible capacité d'autofinancement de la commune, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, sur notre budget de fonctionnement cela rendait ces opérations impossibles sauf les 60 000 € pour Paul Barles. Je me suis donc tourné vers le président du département pour lui indiquer que les saint-maximinois n'avaient pas à pâtir du comportement d'une élue prête à tout pour assouvir son pouvoir.

Je souhaitais qu'on regroupe les montants de subvention qui avait été ventilés sur plusieurs opérations à seule afin de pouvoir en rendre au moins une réalisable. Il a accepté et nous a notifié par courrier 110 000 € de subvention pour financer la réfection du chemin de Régalette et donc nous avons supprimé celle qui est pour la rue Marceau que nous redemanderons dans un autre exercice. Je tiens à le remercier, au nom de tous les riverains du quartier qui l'empruntent quotidiennement. Maintenant que la décision modificative a été votée, nous allons pouvoir enfin lancer ces travaux d'un montant de 169 177 € hors-tax ; c'est-à-dire que l'on est autour de 200 000 € TTC avec une subvention de 110 000 €.

Madame Vesseline GARELLO

Si je peux rajouter quelque chose parce que vous m'attaquez quand même personnellement et je ne peux pas ne pas vous répondre.

Vous aviez des subventions de 200 000 € par an avant mon élection. Cette année, vous avez eu 430 000 parce que vous oubliez les 80 000 qu'on vient de voter et qui représentent la totalité de mon

enveloppe qui est attribuée, en fait, à ma discrétion aux 19 communes du canton. La totalité, je l'ai donnée à Saint-Maximin, donc ne venez pas me dire s'il vous plaît que j'ai pénalisé la commune de Saint-Maximin. Vous avez eu deux fois plus de subventions qu'avant, donc c'est ridicule. C'est chiffré et prouvé que vous êtes deux fois plus de subventions.

Monsieur le Maire

Je vous demande deux choses : de me donner, puisque vous votez, les subventions à toutes les communes et pas uniquement Saint-Maximin. Je vous demande de nous dire combien vous avez voté sur l'année pour 5, 6 communes de taille comparables à celle que j'ai citée et deuxièmement en ce qui concerne les subventions auparavant sous la présidence de Marc GIRAUD ce n'était pas 200 000 qu'on avait par an, on avait 300 000 € et aujourd'hui, on arrive royalement à 316 000 alors que toutes les communes ont augmenté dans des proportions importantes. Le pire, c'est que vous avez tout fait pour que ces subventions soient ventilées sur 36 opérations pour qu'on ne puisse pas en bénéficier.

Madame Vesselina GARELLO

Vous aviez demandé 900 000 € Monsieur DECANIS, on ne peut pas vous donner 4 fois plus que ce que vous aviez avant, enfin. Il faut comprendre aussi comment fonctionne une collectivité et qu'il faut faire des arbitrages et vous ne pouvez pas avoir 5 fois plus que les autres.

Madame Blandine GOMART-JACQUET

Domage par contre que la subvention qui est normalement consacrée à la culture a été coupée de 50 %. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant, on avait 30 000 € et cette année on a eu 15 000 €. Effectivement, c'est très préjudiciable pour la culture à Saint-Maximin.

Madame Vesselina GARELLO

Je suis désolée, madame, mais je vous ai déjà expliqué que l'on a des contraintes budgétaires aussi. On perd 50 000 000 sur le budget du département cette année, donc il a fallu faire des arbitrages et je pense que vous n'avez pas très bien défendu votre dossier.

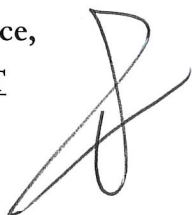
Monsieur le Maire

Je vous remercie, bon weekend.

Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h00.

Le 19 décembre 2024,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT



Le Maire,
Alain DECANIS

